

Rapport annuel 2025



À propos de la HCCH

La HCCH (**H**ague **C**onference on Private International Law – **C**onférence de La **H**aye de droit international privé) est une organisation intergouvernementale dont le mandat consiste à œuvrer à « l'unification progressive des règles de droit international privé » (art. premier du Statut).

Dans le monde d'aujourd'hui, les individus et les entreprises sont de plus en plus engagés dans des interactions transfrontières : travail, échanges commerciaux, études, achats, voyages, relations et bien d'autres activités se déroulent désormais entre plusieurs États. Pour prospérer, ces activités nécessitent un degré élevé de sécurité juridique et de prévisibilité. Néanmoins, lorsque celles-ci se déroulent au-delà des frontières, les différences entre les systèmes juridiques des États peuvent souvent laisser un vide juridique, lequel génère de l'incertitude quant à l'autorité compétente, à la loi applicable, à la reconnaissance et l'exécution des décisions, ainsi qu'aux mécanismes de coopération disponibles pour surmonter les difficultés rencontrées dans les procédures judiciaires ou administratives transfrontières.

La mission de la HCCH est d'apporter des réponses à ces questions en proposant des solutions convenues au niveau international, élaborées par la négociation, l'adoption et la mise en œuvre de traités internationaux – les Conventions de la HCCH – auxquels les États peuvent devenir Parties contractantes, ainsi que par des instruments de droit non contraignant, susceptibles de guider les États dans l'élaboration de leurs propres solutions législatives. La vocation ultime de l'Organisation est d'œuvrer à un monde dans lequel, en dépit des différences entre systèmes juridiques, les individus comme les sociétés peuvent bénéficier d'une grande sécurité juridique.

Table des matières



Message du Secrétaire Général

4



Temps forts

6



Faits et chiffres de 2025

8



Nouvelles actions liées aux traités

10

Membres et autres Parties ou
États liés

12



Droit international de la famille et
de la protection des enfants

14



Contentieux transnational et Apostille

30



Droit commercial, numérique et financier international

42



Gouvernance et Coopération

52



Le personnel et les stagiaires

67



L'Organigramme

71

Message du Secrétaire Général

En passant en revue l'année 2025, il est avant toute chose encourageant de constater que le réseau de coopération juridique de la HCCH a continué de croître et d'évoluer. À l'occasion de la réunion du Conseil sur les affaires générales et la politique (le Conseil) de mars 2025, nous avons accueilli la **République du Rwanda** comme le plus récent – et 92e – Membre de la HCCH. En outre, la **République du Guatemala** et l'**État du Qatar** ont été admis à la suite d'un vote favorable et invités à déposer leur instrument d'acceptation du Statut pour devenir Membres de l'Organisation, tandis que la **République d'Indonésie** a présenté une demande d'admission en décembre 2025.

Par ailleurs, par son adhésion à la Convention Apostille, la **République algérienne démocratique et populaire** est devenue la 159e Partie liée aux travaux de la HCCH. Ce chiffre comprend ses 92 Membres ainsi que les 67 Parties qui ne sont pas (encore) Membres de l'Organisation, mais qui ont établi un lien avec ses travaux en signant ou ratifiant une ou plusieurs Conventions de la HCCH ou en y adhérant. À l'heure où la coopération internationale ne peut être tenue pour acquise, il importe de constater que les avantages du modèle de coopération multilatérale de la HCCH continuent d'être reconnus à l'échelle mondiale.

Cela étant, l'expansion et le renforcement du réseau de la HCCH ne sauraient se mesurer uniquement au nombre de nouveaux Membres ou aux actions liées aux traités. Au cours de l'année écoulée, les travaux de la HCCH ont, une fois de plus, évolué de nombreuses manières – renforçant davantage encore l'Organisation. Pour ne citer que quelques exemples, dans le domaine du Droit de la famille et de la protection

des enfants, un certain nombre de réunions internationales majeures ont été organisées, notamment une conférence internationale tenue en avril à l'occasion du quinzième anniversaire de la « Déclaration de Washington » relative au déménagement international des familles. Les discussions ont mis en lumière la pertinence pratique constante de la Déclaration, quinze ans après son adoption.

En juin, le « Deuxième Forum sur la violence domestique et la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 – avec un accent particulier sur le fonctionnement de l'article 13(1)(b) » – s'est tenu à **Fortaleza (Brésil)**. Il était particulièrement important et significatif de pouvoir s'appuyer sur les discussions engagées



“

« À l'occasion de la réunion du Conseil sur les affaires générales et la politique (le Conseil) de mars 2025, nous avons accueilli la **République du Rwanda** comme le plus récent – et 92e – Membre de la HCCH. »

”

l'année précédente à **Sandton (Afrique du Sud)**.

En parallèle, le Groupe de travail sur la Filiation / Gestation pour autrui a poursuivi ses travaux et terminé son Rapport final sur la possibilité d'établir une éventuelle convention portant sur la reconnaissance des jugements en matière de filiation, lequel sera présenté au Conseil à sa réunion de 2026.

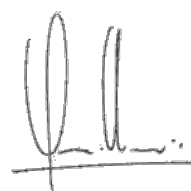
En matière de Contentieux transnational et Apostille, le Groupe de travail sur la compétence s'est réuni à deux occasions au cours de l'année écoulée, réalisant de nouvelles avancées dans l'élaboration de projets de dispositions sur les procédures parallèles et les actions ou demandes connexes. En fin d'année, le Bureau Permanent a lancé la toute première consultation publique de la HCCH, appelant les experts, les praticiens du droit et les juges à commenter le projet élaboré par le Groupe de travail. Les résultats de cette consultation éclaireront les discussions au sein du Conseil. La publication des cinquièmes éditions des Manuels Notification et Preuves constitue une autre réalisation marquante dans ce domaine. Ces éditions entièrement actualisées seront indispensables à tous les praticiens du droit travaillant dans le cadre de ces deux Conventions importantes et hautement pratiques.

Dans le domaine du Droit commercial, numérique et financier international, les importants travaux normatifs initiés ces dernières années se sont poursuivis avec de nouvelles réunions des Groupes d'experts sur les monnaies numériques de banque centrale (MNBC), sur les marchés du carbone et sur les jetons numériques. En outre, le Groupe de travail sur l'article 2 de la Convention Trust a mis la touche finale à sa Note sur l'application et l'interprétation de l'article 2, qui sera soumise au Conseil pour approbation.

Il est clair que d'importants travaux ont été menés au sein des trois divisions du Bureau Permanent – bien plus que ce que je peux évoquer ici, sans parler d'y rendre pleinement justice. C'est précisément l'objet du Rapport annuel, et je vous invite à en découvrir davantage sur les travaux menés par la HCCH au cours de l'année écoulée dans les pages qui suivent.

Enfin, je tiens à remercier sincèrement tous les experts et délégués qui contribuent aux travaux de la HCCH, ainsi que mes collègues du Bureau Permanent. Le réseau juridique international mis en place par la HCCH est avant tout un réseau de personnes. Il ne peut croître et se renforcer que grâce à l'engagement et au dévouement de toutes les personnes impliquées. Je vous en remercie chaleureusement.

« À l'heure où la coopération internationale ne peut être tenue pour acquise, il importe de constater que les avantages du modèle de coopération multilatérale de la HCCH continuent d'être reconnus à l'échelle mondiale. »



Dr. Christophe Bernasconi
Secrétaire Général

Temps forts

Jan

- o Groupe de travail (GT) sur la médiation

Fév

- o Groupe d'experts (GE) sur les transferts internationaux d'aliments
- o Tome XXVI de *la Lettre des juges* sur la protection internationale de l'enfant
- o GT sur la compétence

Mars

- o Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP)
- o Atelier régional sur l'adoption internationale : Partage d'expériences sur la bonne mise en œuvre de la Convention Adoption de 1993 en Asie
- o GT sur la Convention Protection des enfants de 1996 (Profil d'État et Formulaire modèle)
- o GE sur les MNBC

Avr

- o Conférence intitulée « 15 ans de la Déclaration de Washington de la HCCH : Progrès et perspectives en matière de déménagement international des familles »
- o GT sur la Filiation / Gestation pour autrui
- o GT sur la Convention Protection des enfants de 1996 (Profil d'État et Formulaire modèle)

Mai

- o GT sur la Convention Trust
- o GE sur les marchés du carbone
- o Séance de réflexion sur le Programme Apostille électronique (e-APP)
- o GT sur la Convention Protection des enfants de 1996 (Profil d'État et Formulaire modèle)
- o Quatrième réunion mondiale du Réseau international de juges de La Haye (RIJH) et Table ronde judiciaire
- o Conseil des Représentants diplomatiques (CRD)
- o GT sur la Convention Protection des enfants de 1996 (Profil d'État et Formulaire modèle)

Juin

- GT sur la Convention Protection des enfants de 1996 (Profil d'État et Formulaire modèle)
- Forum des Ambassadeurs des États africains
- GT chargé du document sur les bonnes pratiques (Conventions Notification de 1965, Preuves de 1970 et Accès à la justice de 1980)
- GT sur la médiation
- GE sur les jetons numériques
- Semaine Asie Pacifique 2025 de la HCCH

Juil

- Inauguration du Bureau régional pour l'Afrique (BRAf)
- GT sur les Formulaires modèles dans le cadre du Chapitre II de la Convention Preuves de 1970
- Cinquièmes éditions des Manuels Notification de 1965 et Preuves de 1970

Sept

- GE sur les MNBC
- GT sur les Formulaires modèles dans le cadre du Chapitre II de la Convention Preuves de 1970

Oct

- GT sur la Convention Trust
- GT chargé du document sur les bonnes pratiques (Conventions Notification de 1965, Preuves de 1970 et Accès à la justice de 1980)
- GE sur les marchés du carbone
- Tome XXVII de *la Lettre des juges* sur la protection internationale de l'enfant
- GT sur la compétence
- Deuxième Forum sur la violence domestique et la Convention Enlèvement d'enfants de 1980

Nov

- GT sur la Filiation / Gestation pour autrui
- GE sur les jetons numériques
- HCCH aBridged – Édition 2025
- GT sur les Formulaires modèles dans le cadre du Chapitre II de la Convention Preuves de 1970
- Groupe de travail sur la médiation

Déc

- GT chargé du document sur les bonnes pratiques (Conventions Notification de 1965, Preuves de 1970 et Accès à la justice de 1980)
- GE sur les marchés du carbone
- Présentation de l'ouvrage (*The Hague Convention on Choice of Court Agreements: A Commentary*)

Faits et chiffres de 2025



19

Signatures,
adhésions
et
ratifications

3 Nouvelles signatures

Conventions Élection de for de 2005 et Recouvrement des aliments de 2007

6 Nouvelles ratifications

Conventions Adoption de 1993, Protection des enfants de 1996, Recouvrement des aliments de 2007 et Jugements de 2019

10 Nouvelles adhésions

Conventions Apostille de 1961, Preuves de 1970, Protection des enfants de 1996, Élection de for de 2005, Recouvrement des aliments de 2007 et Jugements de 2019



40+

Réunions

12+

Événements publics



5

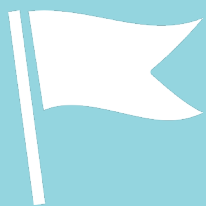
Nouvelles publications

4 Groupes d'experts

6 Groupes de travail

2 Organes directeurs

1 Réseau



1 Nouveau Membre

Rwanda

35

membres du personnel
issus de **23** États

(au 31 décembre 2025)

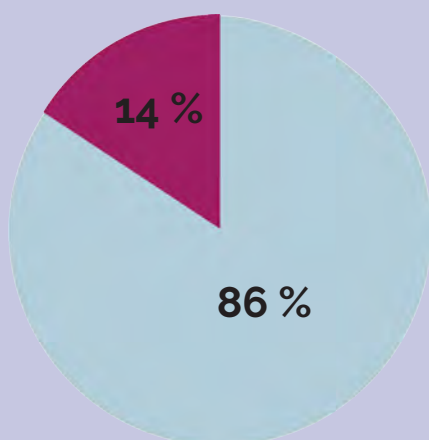


35

stagiaires
issus de **16** États

6

personnes détachées
issues de **3** États



 Budget
 Contributions volontaires

5 481 794 €

Budget pour
l'Exercice financier 2025-2026

840 729,31 €

reçus en contributions
monétaires volontaires
en 2025

Nouvelles actions liées aux traités

La HCCH compte 92 Membres (91 États membres et l'Union européenne (UE)), représentant l'ensemble des grandes régions du monde.

Les Membres définissent le Programme de travail de l'Organisation et jouent un rôle actif dans ses travaux normatifs, post-conventionnels et de gouvernance.

Argentine

Convention Protection des enfants
de 1996 (R)

Colombie

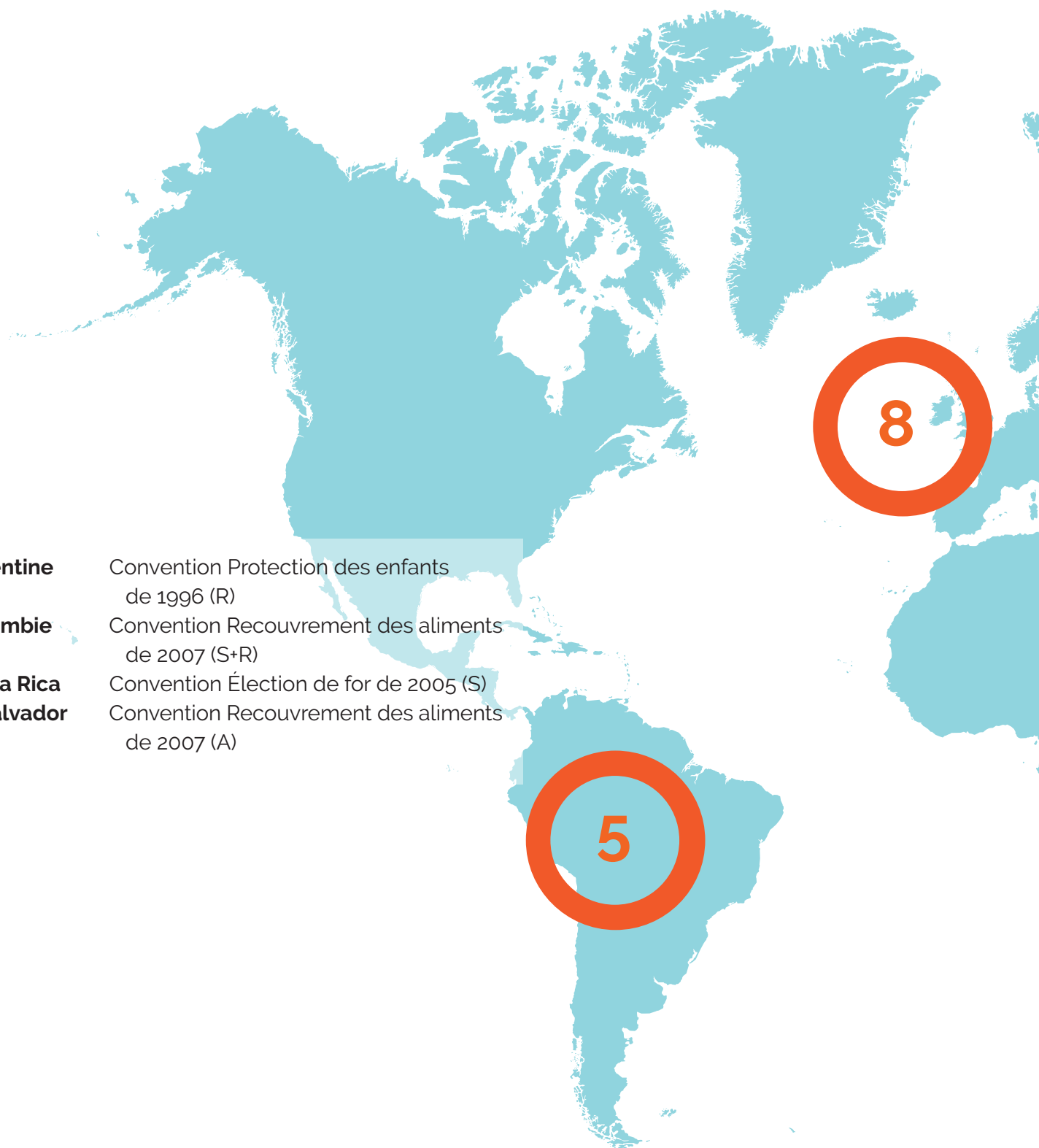
Convention Recouvrement des aliments
de 2007 (S+R)

Costa Rica

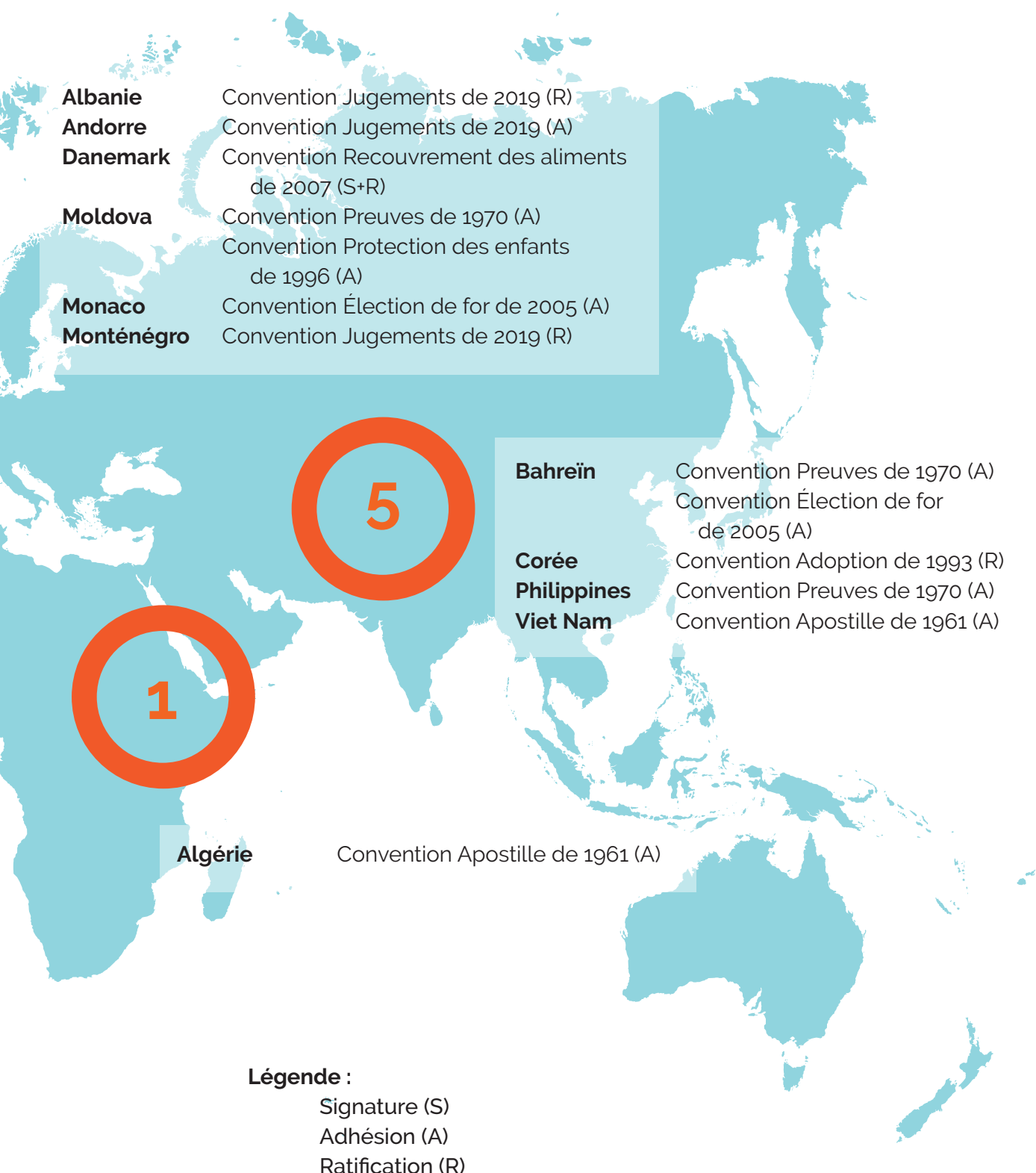
Convention Élection de for de 2005 (S)

El Salvador

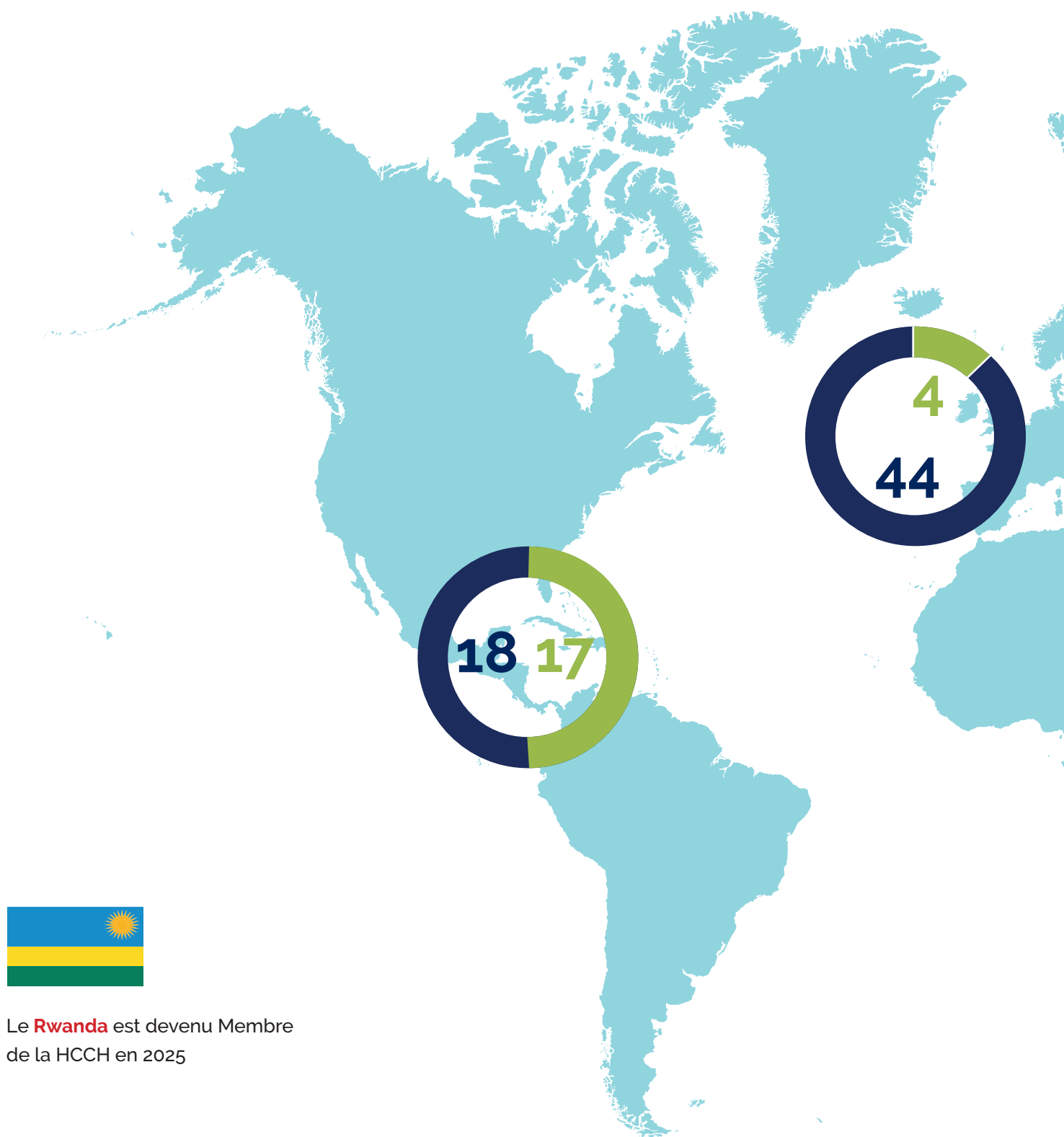
Convention Recouvrement des aliments
de 2007 (A)



Les Parties contractantes aux Conventions de la HCCH bénéficient d'un vaste réseau de coopération juridique et de normes internationales uniformes. Les Conventions sont ouvertes aux Membres de l'Organisation, mais aussi aux non-Membres, dont beaucoup ont signé une ou plusieurs Conventions de la HCCH ou en sont devenus parties. Par conséquent, plus de 150 États à travers le monde sont liés aux travaux de l'Organisation.



Membres et autres Parties ou États liés



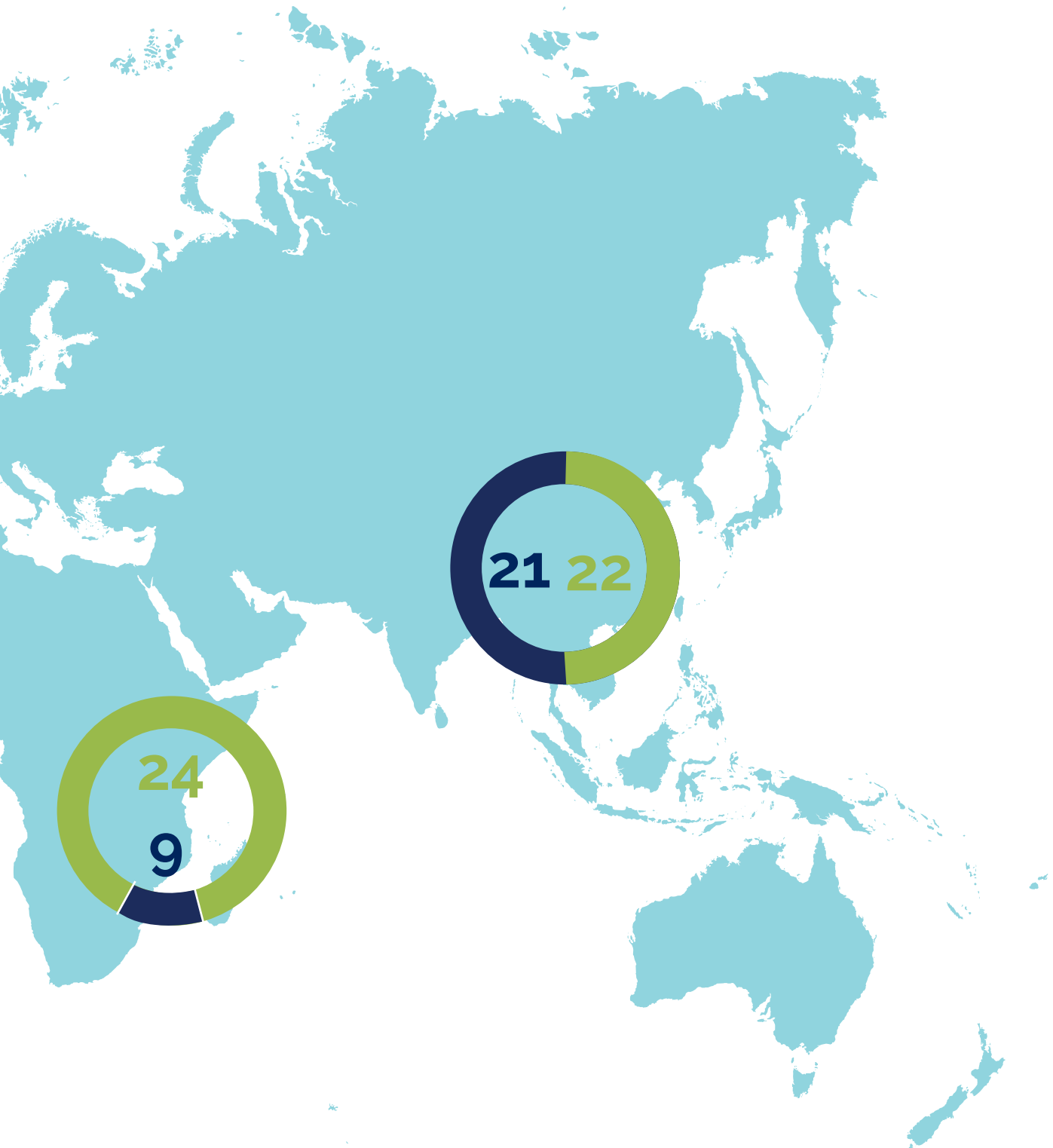
Le **Rwanda** est devenu Membre
de la HCCH en 2025



Membres de la HCCH (92) : 91 États et l'UE



Autres Parties ou États liés (67) : Les non-Membres qui sont Parties contractantes (ou signataires)
à au moins une Convention de la HCCH



États admis : Bahreïn, la Colombie, le Guatemala, le Liban et Qatar ont été admis par vote favorable et sont invités à déposer leur instrument d'acceptation du Statut pour devenir Membres.

État candidat : l'Indonésie a demandé son admission en qualité de Membre. La période de vote de six mois relative à l'admission de l'Indonésie en qualité de Membre de la HCCH prendra fin le 4 juin 2026.





Droit international de la famille et de la protection des enfants



2025 en bref



- Six nouvelles Parties contractantes



- Réunions du Groupe de travail sur la médiation, du Groupe d'experts sur les transferts internationaux d'aliments, du Groupe de travail sur la Convention Protection des enfants de 1996, du Groupe de travail sur le projet Filiation / Gestation pour autrui, ainsi que du Réseau international de juges de La Haye (RIJH)
- Organisation du « Deuxième Forum sur la violence domestique et la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 – avec un accent particulier sur le fonctionnement de l'article 13(1)(b) », ainsi que de la Conférence « 15 ans de la Déclaration de Washington de la HCCH »



- Nouveaux Profils d'État électroniques pour des Conventions clés de la HCCH
- Publication des volumes XXVI et XXVII de *la Lettre des juges* sur la protection internationale de l'enfant

Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996

Nouvelles Parties contractantes

La Convention Protection des enfants de 1996 compte deux nouvelles Parties contractantes depuis 2025 : la **République de Moldova** y a adhéré en mars et l'**Argentine** l'a ratifiée en septembre. Par conséquent, la Convention compte désormais 58 Parties contractantes. Pour ce qui est de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980, elle compte actuellement 103 Parties contractantes.

La Convention Enlèvement d'enfants de 1980 vise à protéger les enfants des effets nuisibles d'un déplacement ou d'un non-retour international illicite en établissant une procédure permettant le retour immédiat de l'enfant et la protection du droit de visite.



*L'Argentine ratifie la Convention Protection des enfants de 1996
(septembre 2025)*

Deuxième Forum sur la violence domestique et la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 – avec un accent particulier sur le fonctionnement de l'article 13(1)(b)

Le « Deuxième Forum sur la violence domestique et la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 – avec un accent particulier sur le fonctionnement de l'article 13(1)(b) » s'est tenu à **Fortaleza (Brésil)** en octobre 2025, organisé conjointement par la HCCH et le **Gouvernement du Brésil**. Avec près de 500 participants inscrits, dont 150 étaient présents sur place, le Forum a une fois encore rassemblé des représentants de tous horizons. L'objectif était d'élargir le dialogue ouvert et informel engagé à l'occasion du Premier Forum qui s'est tenu en juin 2024 au sujet du fonctionnement de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 dans les cas de violence domestique. Cette fois-ci, les discussions ont porté principalement sur des solutions pratiques, visant à mettre en lumière des stratégies concrètes et réalistes pour veiller au bon fonctionnement de la Convention, en particulier son article 13(1)(b), dans les cas où des allégations de violence domestique ont été formulées.



Deuxième Forum sur la violence domestique et la Convention Enlèvement d'enfants de 1980
(octobre 2025)

Groupe de travail sur la médiation

Le Groupe de travail sur la médiation transfrontière en matière familiale dans le cadre du Processus de Malte (Groupe de travail sur la médiation) s'est réuni en ligne à trois reprises en 2025, continuant d'offrir un espace de dialogue et de coopération entre États contractants aux Conventions Enlèvement d'enfants de 1980, Protection des enfants de 1996 et Recouvrement des aliments de 2007, ainsi que les États non contractants dont le système juridique repose sur la Charia.



Réunion du Groupe de travail sur la médiation
(janvier 2025)



Mme Erica Neiglick (Suède),
co-Présidente du Groupe de
travail sur la médiation



M. le juge Tariq Mohamed
Abu Tayeh (Jordanie),
co-Président du Groupe de travail
sur la médiation

La Convention Protection des enfants de 1996 offre un cadre complet pour la protection des enfants en situation transfrontière, grâce à des règles uniformes de droit international privé qui préviennent les conflits de décisions concernant les mesures civiles de protection des enfants et de leurs biens.

Groupe de travail sur le Profil d'État et le Formulaire modèle de demande de coopération dans le cadre de la Convention Protection des enfants de 1996

Le Groupe de travail chargé de finaliser le Profil d'État et de préparer le projet de Formulaire modèle recommandé de demande de coopération dans le cadre de la Convention Protection des enfants de 1996 s'est réuni à cinq reprises en ligne au cours de l'année 2025, mettant la touche finale à la structure et au contenu du projet de Formulaire modèle de demande de coopération.



Sixième réunion du GT sur le Profil d'État et le Formulaire modèle de demande de coopération dans le cadre de la Convention Protection des enfants de 1996 (mars 2025)

Conférence pour les « 15 ans de la Déclaration de Washington de la HCCH »

En avril 2025, une importante conférence marquant le quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration de Washington de 2010 de la HCCH sur le déménagement international des familles s'est tenue à **Washington D.C. (États-Unis)**, organisée conjointement par l'**Ambassade du Canada**, l'*International Academy of Family Lawyers* (IAFL) et la HCCH. Les discussions ont souligné la pertinence durable dans la pratique de la Déclaration de Washington de 2010 s'agissant de promouvoir des principes communs dans les procédures de déménagement international des familles.



Conférence pour les « 15 ans de la Déclaration de Washington »
(avril 2025)

Réseau international de juges de La Haye (RIJH)

Le RIJH, créé en 1998, fait toujours office de mécanisme essentiel facilitant la coopération et la communication internationales entre juges dans les affaires familiales transfrontières. En mai 2025, la Quatrième réunion mondiale du RIJH s'est tenue à **Singapour**, organisée conjointement par les tribunaux aux affaires familiales de Singapour et la HCCH. Plus de 50 juges représentant 34 Membres de la HCCH y ont participé. Au cours de 18 sessions, les participants ont dressé un bilan du RIJH et examiné les éventuelles manières d'améliorer la coopération, ils ont échangé des points de vue sur le rôle du RIJH dans le soutien du fonctionnement des Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996, et ont examiné les ressources et documents d'orientation pertinents de la HCCH. Cette réunion a été suivie de la Table ronde judiciaire de la HCCH, qui s'est révélée être une occasion précieuse pour les juges de la région de rencontrer des membres du RIJH et pour tous les participants d'en apprendre davantage sur les travaux de la HCCH, ainsi que de partager des expériences en lien avec les Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996, le RIJH et les communications judiciaires directes.



*Quatrième réunion mondiale du RIJH
(mai 2025)*

Base de données sur l'enlèvement international d'enfants (INCADAT)

Le Bureau Permanent continue à soutenir le fonctionnement d'INCADAT, la seule base de données juridique mondiale et gratuite consacrée à l'enlèvement international d'enfants. Disponible en anglais, en espagnol et en français, INCADAT est un outil complet qui facilite la recherche de décisions en proposant des résumés et des analyses juridiques relevant de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980.

En 2025, le Bureau Permanent s'est associé à plus de 15 éminents cabinets d'avocats spécialisés en droit de la famille de diverses régions du monde, l'objectif étant de soutenir et d'améliorer le fonctionnement d'INCADAT dans les années à venir. Parmi les premiers résultats de ce partenariat, le Bureau Permanent a fait appel aux services de plusieurs consultants pour enrichir le contenu d'INCADAT par l'ajout de nouvelles décisions, de résumés de décisions et d'analyses juridiques, complétant ainsi les travaux menés par le réseau de correspondants d'INCADAT, les universités et les Autorités centrales à travers le monde entier. En outre, en juillet 2025, le Bureau Permanent a annoncé le lancement du service de notification d'INCADAT. Cette nouvelle fonctionnalité permet aux utilisateurs de recevoir des alertes par courrier électronique dès qu'une nouvelle décision est ajoutée à la base, facilitant ainsi le suivi des dernières évolutions jurisprudentielles.

Convention Adoption de 1993

Nouvelle Partie contractante

La **République de Corée** a ratifié la Convention Adoption de 1993 en juin 2025, devenant ainsi la 107^e Partie contractante.

La Convention Adoption de 1993 prévoit des mécanismes de sauvegarde visant à garantir que les adoptions réalisées à l'étranger répondent à l'intérêt supérieur de l'enfant et respectent ses droits fondamentaux.



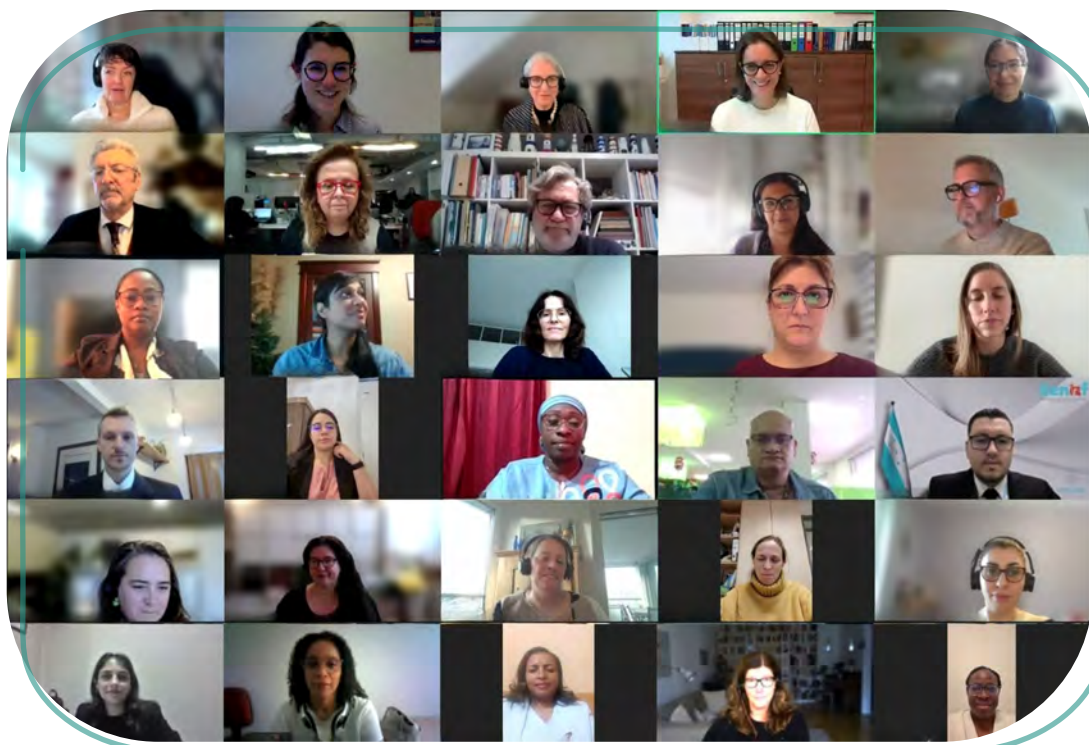
*La République de Corée ratifie la Convention Adoption de 1993
(juin 2025)*

Programme d'assistance technique en matière d'adoption internationale (ICATAP)

Comme les années précédentes, le Bureau Permanent a continué à offrir aux Parties contractantes une assistance post-conventionnelle en matière de mise en œuvre et de fonctionnement de la Convention Adoption de 1993, financée grâce au soutien généreux des **Gouvernements des Pays-Bas**, de la **Norvège** et des **Philippines**. Le Bureau Permanent a notamment organisé à **Manille (Philippines)** un Atelier régional sur l'adoption internationale : « Partage d'expériences sur la bonne mise en œuvre de la Convention Adoption de 1993 en Asie ». En outre, avec l'aide de consultants, il a apporté une assistance technique supplémentaire au **Paraguay**, qui s'est soldée par l'élaboration de règles et de règlements et a abouti à la formation des membres du personnel de l'Autorité centrale.



*Atelier régional sur la Convention Adoption de 1993
(mars 2025)*



*Atelier sur les services post-adoption
(décembre 2025)*

Atelier sur les services post-adoption

Un Troisième atelier sur les services post-adoption s'est tenu en ligne en décembre 2025. Il a été animé par l'**Autorité centrale canadienne** désignée en vertu de la Convention Adoption de 1993, avec le soutien du Bureau Permanent. Cet atelier a rassemblé plus de 120 participants issus de plus de 35 Parties contractantes à la Convention Adoption de 1993, représentant tant les États d'origine que les États d'accueil. Tirant parti des deux précédents ateliers virtuels sur les services post-adoption organisés à l'initiative des États en 2023 et 2024, les participants se sont cette fois concentrés sur le partage de bonnes pratiques relatives aux ruptures d'adoption.

Convention Recouvrement des aliments de 2007 et Protocole Obligations alimentaires de 2007

Nouvelles Parties contractantes

En 2025, la **Colombie**, le **Danemark** et **El Salvador** sont devenus Parties à la Convention Recouvrement des aliments de 2007. À la suite de ces nouvelles actions liées aux traités, cette Convention compte désormais 56 Parties contractantes.

La Convention Recouvrement des aliments de 2007 et le Protocole Obligations alimentaires de 2007 visent à instaurer un système international moderne, efficace et accessible aux fins du recouvrement transfrontière des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille.

Assistance technique

En 2025, le Bureau Permanent a apporté une assistance technique à l'**Azerbaïdjan** et au **Kazakhstan** concernant la mise en œuvre et le fonctionnement de la Convention Recouvrement des aliments de 2007, dans le cadre d'une formation de trois jours portant également sur la Convention Notification de 1965.

iSupport

Tout au long de l'année 2025, le Bureau Permanent a poursuivi ses travaux de maintenance et d'amélioration d'iSupport, système électronique de gestion des dossiers et de communication sécurisée pour le recouvrement transfrontière des obligations alimentaires en application du Règlement (CE) No 4/2009 relatif aux obligations alimentaires et de la Convention Recouvrement des aliments de 2007, ainsi que d'autres instruments internationaux et bilatéraux. iSupport est financé au moyen de contributions volontaires et placé sous la direction d'un organe de gouvernance composé de Membres participants de la HCCH. À l'heure actuelle, il est opérationnel en **Allemagne**, en **Hongrie** et en **Suède**.

Parmi les évolutions notables figurent le développement d'une interface de programmation d'applications (API) permettant aux États de connecter leurs propres systèmes nationaux à iSupport, ainsi que l'octroi d'une nouvelle subvention européenne couvrant la période allant de septembre 2026 à août 2028. Cette subvention européenne soutiendra un projet visant à faciliter la mise en place et l'installation d'iSupport au moyen de formations et de sessions d'accompagnement, ainsi qu'à préparer l'entrée en vigueur du Règlement (UE) 2023/2844 relatif à la numérisation de la coopération judiciaire.



Mme Karin Honorato dos Santos
(Suède), Présidente de l'organe
directeur d'iSupport



Sixième réunion du GE sur les transferts internationaux d'aliments
(février 2025)

Groupe d'experts sur les transferts internationaux d'aliments

Le Groupe d'experts sur les transferts internationaux d'aliments a été créé en 2019 eu égard aux défis persistants entravant les transferts transfrontières fluides des aliments destinés aux enfants, notamment les frais de transfert élevés, l'élimination des chèques dans de nombreux États et d'autres difficultés logistiques. Le Groupe d'experts a tenu sa sixième réunion en février 2025, poursuivant ses travaux et examinant les bonnes pratiques en matière de transferts transfrontières d'aliments, son objectif étant d'identifier des solutions économiquement viables, transparentes, rapides, efficaces et accessibles.



*M. Arnaldo José Alves Silveira
(Brésil), co-Président du GE
sur les transferts internationaux
d'aliments*



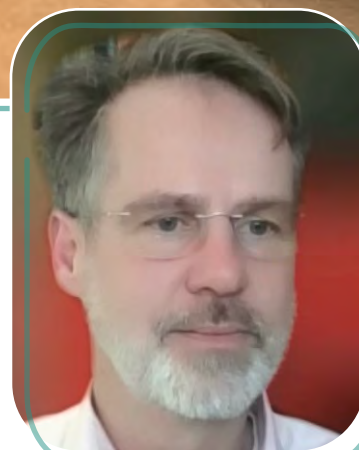
*Mme Leeanne Spillane
(Nouvelle-Zélande),
co-Présidente du GE sur
les transferts internationaux
d'aliments*

Projet Filiation / Gestation pour autrui

Le Groupe de travail sur la Filiation / Gestation pour autrui a poursuivi l'examen de projets de dispositions d'un nouvel instrument en matière de filiation en général, y compris la filiation résultant d'une convention internationale de gestation pour autrui. Il a notamment tenu ses quatrième et cinquième réunions en avril et novembre 2025. À l'issue de sa cinquième réunion, le Groupe de travail a rédigé son Rapport final sur la possibilité d'établir une convention sur la reconnaissance des jugements portant sur la filiation, qui sera présenté pour examen au Conseil à l'occasion de sa réunion de mars 2026.



*Cinquième réunion du GT sur la Filiation / Gestation pour autrui
(novembre 2025)*



*Professeur Michael Hellner
(Suède), Président du GT sur la
Filiation / Gestation pour autrui*



Nouveaux Profils d'État électroniques pour les principales Conventions de la HCCH



L'année 2025 a marqué la fin du projet d'élaboration de Profils d'État électroniques, qui s'est soldé par le développement et la modernisation des Profils d'État en ligne relatifs à un certain nombre de Conventions clés de la HCCH :

- o Convention Notification de 1965
- o Convention Preuves de 1970
- o Convention Enlèvement d'enfants de 1980
- o Convention Adoption de 1993
- o Convention Protection des enfants de 1996
- o Convention Protection des adultes de 2000
- o Convention Recouvrement des aliments de 2007

Les Parties contractantes à ces Conventions peuvent désormais facilement publier des informations juridiques et pratiques concernant la mise en œuvre de ces instruments, ce qui fait des Profils d'État électroniques un outil précieux pour les autorités publiques, les praticiens du droit et les autres parties intéressées.

The screenshot displays the HCCH E-Country Profile Service interface. At the top, there is a navigation bar with links for MEMBRES ET PARTIES, INSTRUMENTS, PROJETS, GOUVERNANCE, and PUBLICATIONS ET ÉTUDES. Below this, the main heading is "SERVICE E-COUNTRY PROFILE". A sub-navigation bar includes links for Home, Instruments, Conventions et autres instruments, Espaces spécialisés, and Notification. On the left, there are links for RSS, Historique des publications, and Génération de rapport. On the right, there is a language selector set to Français (French) and a Connexion link.

The main content area shows a table titled "États disponibles". The table has two columns: "État" and "Dernière publication". The table displays two entries:

État	Dernière publication
États-Unis d'Amérique - <i>html</i> (en, fr, es) - <i>pdf</i> (en, fr, es)	2026-01-27
Lettonie - <i>html</i> (en, fr, es) - <i>pdf</i> (en, fr, es)	2025-11-08





Contentieux transnational et Apostille



2025 en bref



- Dix nouvelles Parties contractantes



- Publication des cinquièmes éditions des Manuels pratiques sur le fonctionnement des Conventions Notification de 1965 et Preuves de 1970



- Organisation de l'édition 2025 de HCCH a|Bridged (Convention Jugements de 2019), du lancement de l'ouvrage *The Hague Convention on Choice of Court Agreements: A Commentary*, du Dialogue HCCH-IDLO ainsi que d'autres événements
- Réunions du Groupe de travail sur la compétence, du Groupe de travail chargé des Formulaires modèles dans le cadre du Chapitre II de la Convention Preuves de 1970, et du Groupe de travail chargé du document sur les bonnes pratiques relatives aux Conventions Notification de 1965, Preuves de 1970 et Accès à la justice de 1980

Convention Apostille de 1961

Nouvelles Parties contractantes

En 2025, l'**Algérie** et le **Viet Nam** ont adhéré à la Convention Apostille de 1961, qui compte actuellement 129 Parties contractantes.

La Convention Apostille de 1961 facilite l'utilisation des actes publics à l'étranger, en remplaçant le processus traditionnel de légalisation par la délivrance d'une seule Apostille.



*L'Algérie adhère à la Convention Apostille de 1961
(novembre 2025)*

Principale activité promotionnelle : Dialogue HCCH-IDLO

Outre un certain nombre de réunions, séminaires et ateliers tenus en ligne et en personne tout au long de l'année 2025, le Bureau Permanent et l'Organisation internationale de droit du développement (IDLO) ont organisé conjointement un dialogue en ligne en octobre 2025 intitulé « Dialogue entre la HCCH et l'IDLO sur la numérisation des services publics et de la justice ». Ce dialogue a rassemblé les points de vue de fonctionnaires impliqués dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de projets visant à faciliter la numérisation des services publics. Il a également été l'occasion de discuter du fonctionnement de l'e-APP et de la manière dont il promeut et soutient l'utilisation des technologies en vertu de la Convention Apostille de 1961.

Programme Apostille électronique (e-APP)

L'e-APP, qui comprend deux composantes – l'émission d'Apostilles électroniques et l'exploitation de registres électroniques permettant de vérifier les Apostilles papier et les Apostilles électroniques – suscite toujours autant d'intérêt. En 2025, le Bureau Permanent a été informé de la mise en œuvre de l'une ou des deux composantes de l'e-APP par neuf Parties contractantes à la Convention Apostille de 1961. Le **Bangladesh**, la **France**, la **Mongolie** et le **Panama** ont mis en œuvre les deux composantes ; le **Mexique**, la **République populaire de Chine (Chine continentale et Région administrative spéciale (RAS) de Hong Kong)** et **Singapour** ont commencé à émettre des Apostilles électroniques ; et le **Canada** ainsi que l'**état du Nevada (États-Unis)** ont mis en œuvre un registre électronique. Avec ces évolutions, 59 des 129 Parties contractantes à la Convention ont désormais mis en œuvre au moins l'une des deux composantes de l'e APP.

En 2025, le Bureau Permanent a organisé une séance de réflexion en ligne pour évoquer l'acceptation des Apostilles électroniques dans les cas où les Parties contractantes, en application de leur droit interne, ne peuvent accepter les actes publics électroniques. Au cours de cette séance, les représentants de 24 Parties contractantes et d'une Partie non contractante à la Convention Apostille de 1961 ont évoqué et examiné une série d'initiatives qui pourraient être envisagées afin de répondre à cette question.

Conventions Notification de 1965, Preuves de 1970 et Accès à la justice de 1980

Nouvelles Parties contractantes

En 2025, **Bahreïn**, **les Philippines** et la **République de Moldova** ont adhéré à la Convention Preuves de 1970, qui compte désormais 69 Parties contractantes. La Convention Notification de 1965 compte pour sa part 84 Parties contractantes, alors que la Convention Accès à la justice de 1980 en compte 28.

Les Conventions Notification de 1965 et Preuves de 1970 instaurent des mécanismes efficaces de coopération transfrontière pour faciliter et simplifier, respectivement, la notification des actes et l'obtention des preuves à l'étranger.



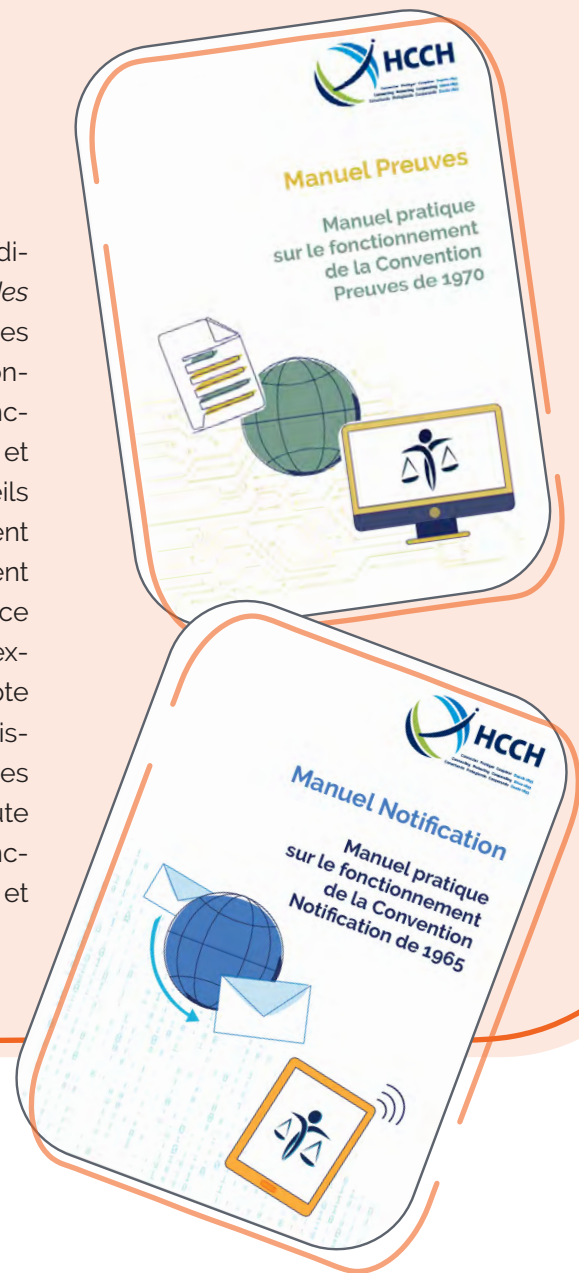
*La République de Moldova adhère à la Convention Preuves de 1970
(juillet 2025)*



*Les Philippines adhèrent à la Convention Preuves de 1970
(mai 2025)*

Publication des cinquièmes éditions des Manuels Notification de 1965 et Preuves de 1970

En juillet 2025, la HCCH a publié les cinquièmes éditions des *Manuels pratiques sur le fonctionnement des Conventions Notification de 1965 et Preuves de 1970*. Ces Manuels ont vocation à aider les utilisateurs des Conventions – notamment les Autorités centrales, les fonctionnaires gouvernementaux, les juges, les avocats et les praticiens du droit – en leur fournissant des conseils pratiques sur la mise en œuvre et le fonctionnement de ces instruments. Les nouvelles éditions intègrent des évolutions récentes, des décisions de justice ainsi que des exemples pratiques fournis par des experts du monde entier. Elles tiennent également compte des mises à jour résultant de la réunion de la Commission spéciale tenue en juillet 2024. Tout cela en fait des ressources de référence indispensables pour toute personne impliquée dans la mise en œuvre et le fonctionnement des Conventions Notification de 1965 et Preuves de 1970.



Principale activité promotionnelle : Webinaire HCCH-ABLI

En juillet 2025, le Bureau Permanent et l'*Asian Business Law Institute* (ABLI) ont organisé conjointement un webinaire intitulé « Règlement des différends commerciaux transfrontières – Notification électronique des actes et obtention des preuves à distance ». Tirant parti du succès de la précédente série de webinaires organisée conjointement par la HCCH et l'ABLI, cette session s'est intéressée à la manière dont les technologies de l'information peuvent contribuer à simplifier la communication et les méthodes de travail des Autorités centrales, ainsi qu'à soutenir la transmission des demandes de coopération par voie électronique.

Nouveau document sur les bonnes pratiques relatives aux Conventions Notification de 1965, Preuves de 1970 et Accès à la justice de 1980

En 2025, le Conseil a approuvé l'établissement d'un Groupe de travail chargé de parachever le document sur les bonnes pratiques relatives aux Conventions Notification de 1965, Preuves de 1970 et Accès à la justice de 1980. Il s'est réuni en ligne en juin, octobre et décembre 2025. Le document sur les bonnes pratiques est une compilation de pratiques recommandées à l'intention des Autorités centrales et autres autorités désignées dans le cadre de ces Conventions. Il s'adressera aux acteurs impliqués dans la préparation, la transmission, la réception et l'exécution des demandes de coopération et contiendra des mesures destinées à renforcer une coopération transfrontière efficace, notamment par la simplification des procédures et l'encouragement au recours aux technologies de l'information.



*Mme Ana Gvinjilia (Géorgie),
Présidente du GT chargé du
document sur les bonnes
pratiques relatives aux
Conventions Notification de 1965,
Preuves de 1970 et Accès à
la justice de 1980*



*Première réunion du GT chargé du document sur les bonnes pratiques relatives aux Conventions Notification de 1965, Preuves de 1970 et Accès à la justice de 1980
(juin 2025)*

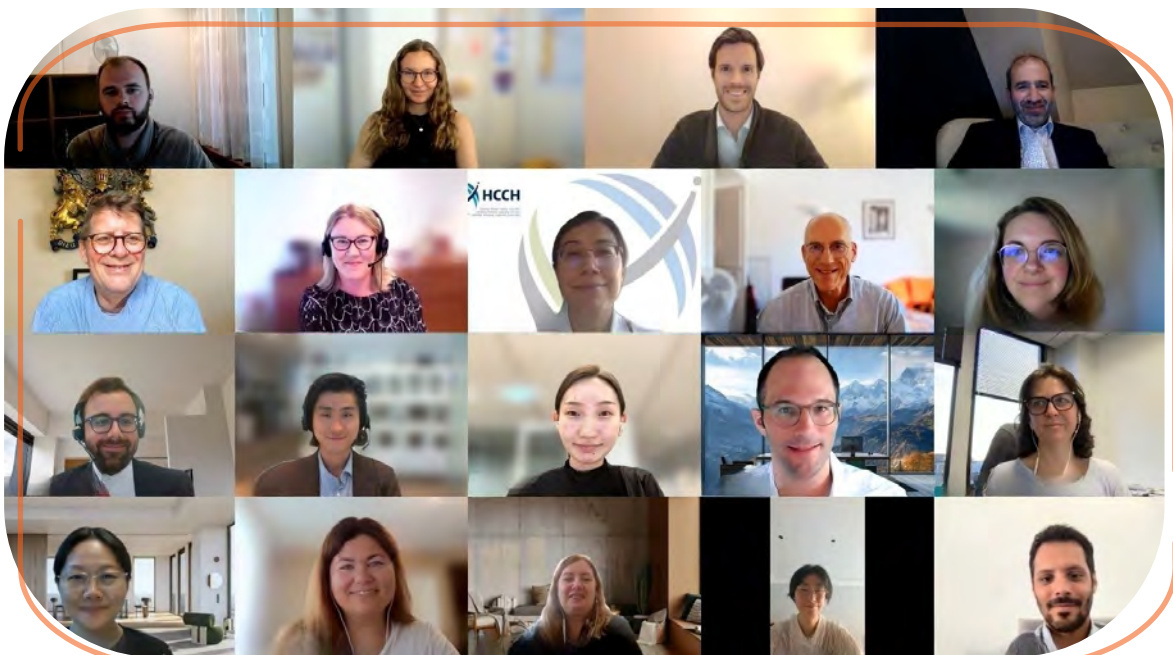
La Convention Accès à la justice de 1980 garantit que les ressortissants ou résidents habituels d'une Partie contractante à la Convention ont accès à la justice dans toutes les Parties contractantes de manière non discriminatoire.

Nouveaux Formulaires modèles dans le cadre du Chapitre II de la Convention Preuves de 1970

En 2025, le Conseil a approuvé l'établissement d'un Groupe de travail chargé de parachever les Formulaires modèles dans le cadre du Chapitre II de la Convention Preuves de 1970. Le Groupe de travail s'est réuni en ligne en juillet, septembre et novembre 2025, mettant ainsi la touche finale aux trois projets de Formulaires modèles : un Formulaire relatif aux demandes d'autorisation de procéder à un acte d'instruction en vertu du Chapitre II, un deuxième Formulaire relatif à l'autorisation des demandes et un troisième Formulaire relatif aux demandes d'assistance par liaison vidéo.



*M. Niklaus Meier (Suisse),
Président du GT sur les
Formulaires modèles dans le
cadre du Chapitre II de la
Convention Preuves de 1970*



*Première réunion du GT sur les Formulaires modèles dans le cadre du Chapitre II de la Convention Preuves de 1970
(juillet 2025)*

Convention Élection de for de 2005

Nouvelles Parties contractantes

En 2025, **Bahreïn** et **Monaco** ont adhéré à la Convention Élection de for de 2005, qui compte désormais 38 États ainsi que l'UE. En outre, le **Costa Rica** a signé la Convention en mars 2025.

La Convention Élection de for de 2005 vise à assurer l'efficacité des accords d'élection de for, ou « clauses attributives de compétence », conclus entre les parties à des opérations commerciales internationales.



Monaco adhère à la Convention Élection de for de 2005
(novembre 2025)

Présentation d'ouvrage (Convention Élection de for de 2005)

En décembre 2025, le Bureau Permanent a organisé la présentation de l'ouvrage intitulé *The Hague Convention on Choice of Court Agreements : A commentary*, à l'occasion du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention Élection de for de 2005. Cet événement a rassemblé des experts internationaux et leur a permis d'échanger sur cette nouvelle publication et sur les enseignements qu'elle apporte concernant la Convention. Il a également donné lieu à une table ronde consacrée au fonctionnement pratique de la Convention de manière plus générale. La présentation de l'ouvrage a rassemblé près de 150 participants inscrits venus de 53 États.



Présentation de l'ouvrage : The Hague Convention on Choice of Court Agreements: A Commentary (décembre 2025)

Convention Jugements de 2019

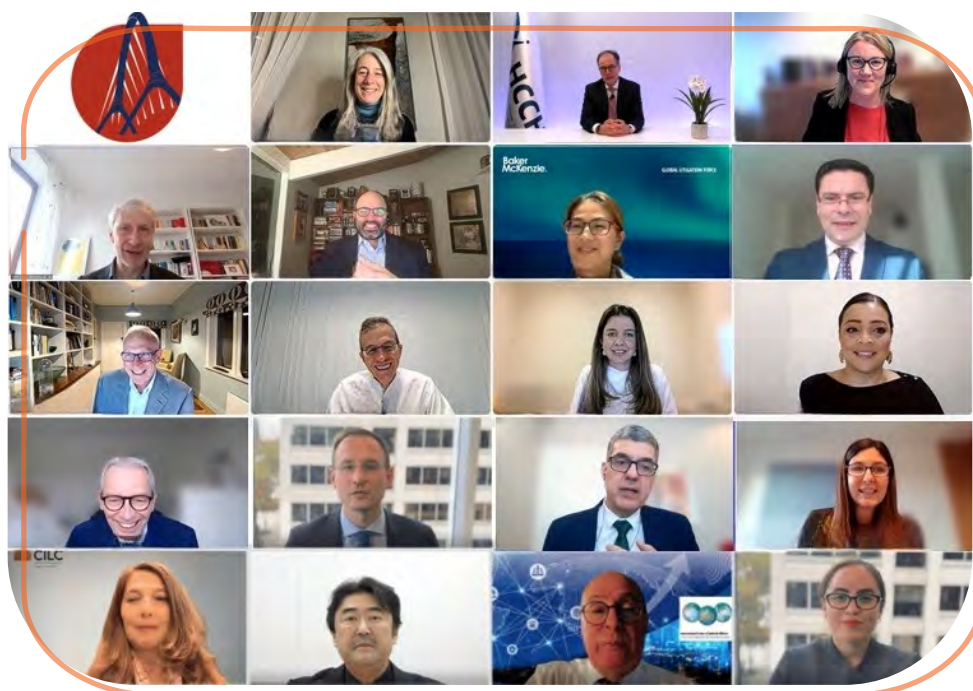
Nouvelles Parties contractantes

En 2025, l'**Albanie** et le **Monténégro** ont ratifié la Convention Jugements de 2019 et l'**Andorre** y a adhéré. La Convention a actuellement effet entre l'UE, y compris ses États membres (hormis le Danemark), le Royaume-Uni, l'Ukraine et l'Uruguay. Elle entrera en vigueur pour l'**Albanie**, **Andorre** et le **Monténégro** en 2026.

La Convention Jugements de 2019 facilite la circulation internationale effective des jugements en matière civile et commerciale.



*Andorre adhère à la Convention Jugements de 2019
(mai 2025)*



*HCCH a|Bridged – Édition 2025
(novembre 2025)*

HCCH a|Bridged – Édition 2025

En novembre 2025, le Bureau Permanent a organisé l'édition 2025 de l'événement HCCH a|Bridged, consacrée à la Convention Jugements de 2019. L'événement a rassemblé plus de 190 participants inscrits venus de 57 États. Les échanges ont mis en évidence le potentiel de la Convention Jugements de 2019 à constituer un véritable tournant en matière de contentieux transnational, en facilitant l'accès à la justice et en soutenant les échanges commerciaux, les investissements et la mobilité à l'échelle internationale.

Projet sur la compétence

Le projet sur la compétence s'inscrit dans le prolongement du projet Jugements initial, qui a constitué un axe majeur du travail normatif de la HCCH visant à traiter deux questions essentielles de droit international privé concernant le contentieux civil ou commercial transnational : la compétence internationale des tribunaux et la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers. Dans le cadre du projet Jugements, la HCCH a négocié et conclu les Conventions Élection de for de 2005 et Jugements de 2019. Elle poursuit désormais l'étude des questions relatives à la compétence des tribunaux en matière de contentieux civil ou commercial transnational, notamment la réduction du risque de procédures parallèles dans plusieurs États que pourraient permettre des règles harmonisées en matière de contentieux transnational.



*Prof. Keisuke Takeshita (Japon),
Président du GT sur
la compétence*

Le Groupe de travail sur les questions relatives à la compétence en matière de contentieux civil ou commercial transnational (Groupe de travail sur la compétence), créé en 2021 et présidé par le professeur Keisuke Takeshita (**Japon**), s'est réuni à deux reprises en 2025. Conformément à son mandat, il a réalisé de nouvelles avancées dans l'élaboration de projets de dispositions sur les procédures parallèles et les actions ou demandes connexes, susceptibles de survenir lorsque des procédures distinctes sont engagées devant les tribunaux de différents États. Le futur instrument aurait pour objet de renforcer la sécurité juridique, la prévisibilité et l'accès à la justice, en réduisant les frais de justice et en atténuant les effets de jugements incompatibles en matière de contentieux civil ou commercial transnational.

En novembre 2025, le Bureau Permanent a lancé une consultation publique sur le projet de texte élaboré par le Groupe de travail, invitant des experts, des praticiens du droit et des juges représentant diverses traditions juridiques et possédant une expérience en matière de contentieux transfrontière et, plus généralement, de droit international privé, à y participer. Les réponses reçues seront transmises à tous les Membres de la HCCH pour examen en amont de la prochaine réunion du Conseil en mars 2026, au cours de laquelle ils décideront des prochaines étapes de ce projet.



*Neuvième réunion du GT
sur la compétence
(octobre 2025)*





Droit commercial, numérique et financier international



2025 en bref



- Établissement du Groupe d'experts sur les jetons numériques, du Groupe d'experts sur les marchés du carbone et du Groupe de travail sur la Convention Trust



- Réunions du Groupe d'experts sur les marchés du carbone, du Groupe d'experts sur les MNBC, du Groupe d'experts sur les jetons numériques et du Groupe de travail sur la Convention Trust



- Études relatives aux Principes sur le choix de la loi applicable de 2015 et à la Convention Titres de 2006, ainsi qu'aux développements numériques concernant les marchés financiers, en plus d'autres travaux de suivi portant sur la restructuration et l'insolvabilité et sur la propriété intellectuelle



- Organisation de tables rondes techniques et participation à des conférences et autres événements, notamment la 30e session de la Conférence des Parties (COP30) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le 4e Forum sur l'état de droit dans le commerce numérique et le Sommet mondial CNUDCI-Émirats arabes unis sur le commerce numérique et les plateformes numériques

Convention Trust de 1985

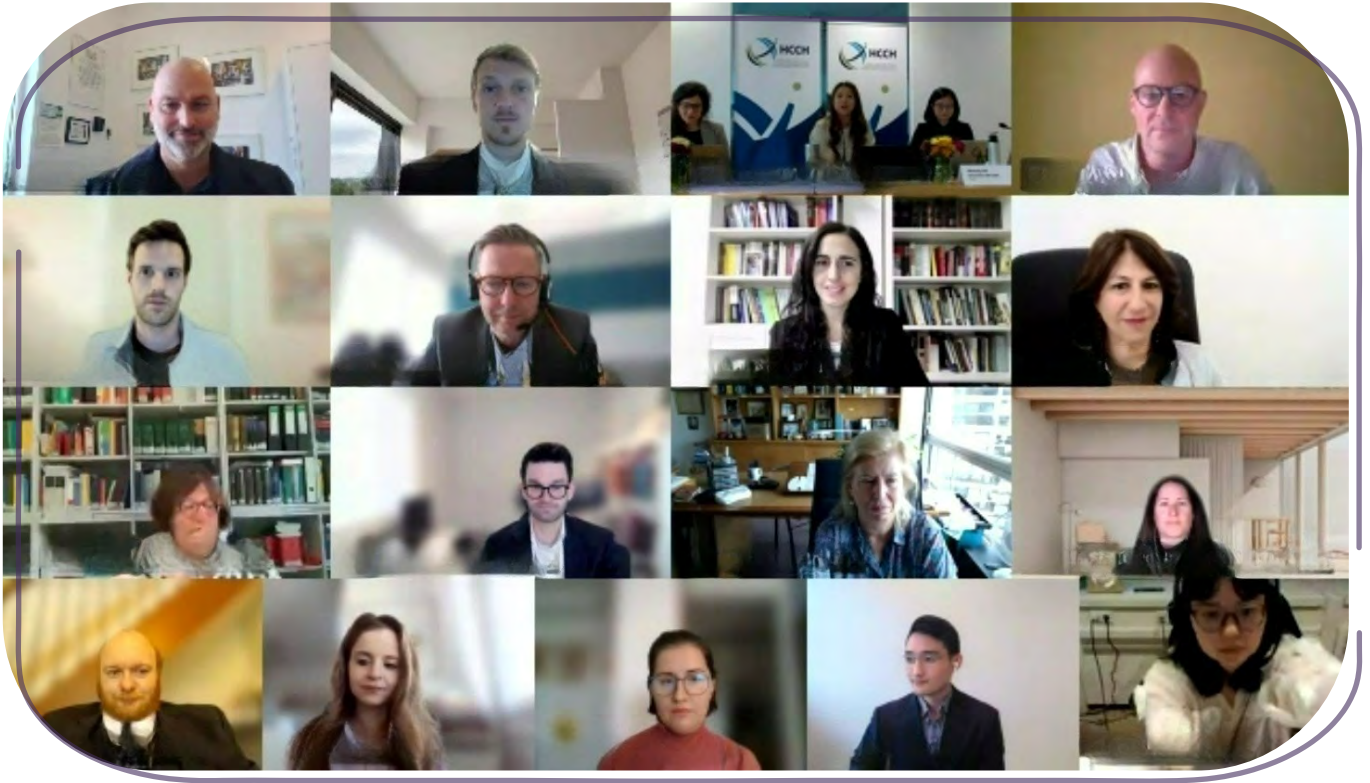
La Convention Trust de 1985 précise la loi applicable au trust et régit sa reconnaissance entre les Parties contractantes.

En 2025, le Conseil a décidé la création d'un Groupe de travail chargé d'examiner et de compléter l'étude du Bureau Permanent sur l'application et l'interprétation de l'article 2 de la Convention Trust de 1985, ainsi que sur les institutions analogues aux trusts, en tenant dûment compte des éventuelles implications pour les Parties non contractantes. L'étude s'est attachée à clarifier les éventuelles divergences d'interprétation entre les versions anglaise et française de l'article 2 de la Convention Trust de 1985 et à examiner les institutions des différents États et territoires susceptibles d'être analogues au trust aux fins de la Convention.

Le Groupe de travail s'est réuni en ligne en mai et en octobre 2025, des travaux intersessions ayant été menés entre-temps, ce qui a permis de mettre la touche finale au projet de *Note sur l'application et l'interprétation de l'article 2 de la Convention du premier juillet 1985 relative à la loi applicable au trust et à sa reconnaissance ainsi qu'aux institutions analogues aux trusts*. Le projet de Note a ensuite été diffusé aux Membres de la HCCH pour commentaires, en amont de sa présentation pour approbation au Conseil de mars 2026. Une fois publiée, la Note a vocation à servir de document de référence pour les praticiens du droit qui traitent de questions liées à l'application et à l'interprétation de la Convention Trust de 1985 et, en particulier, la question de savoir si une institution est susceptible de remplir les critères visés à l'article 2 de la Convention.



Dr. Roberta Nocella (Italie),
Présidente du GT sur la
Convention Trust



*Deuxième réunion du GT sur la Convention Trust
(octobre 2025)*

Convention Titres de 2006 et évolutions numériques dans le domaine des marchés de titres

Le Bureau Permanent a poursuivi, en partenariat avec des experts du domaine, ses travaux sur une étude du Secrétariat visant à analyser la détermination de la compétence et de la loi applicable dans le contexte des marchés de titres, à la lumière des évolutions technologiques telles que la technologie du registre distribué. L'étude a également pour objet d'évaluer les conséquences de l'intérêt croissant porté par les secteurs des services financiers et des titres aux innovations technologiques. Elle vise enfin à identifier, dans le contexte de l'économie numérique et des autres travaux normatifs en cours, les possibilités d'élaborer, lorsque cela apparaît opportun et faisable, de futures lignes directrices normatives concernant les titres, en complément de la Convention Titres de 2006.

La Convention Titres de 2006 détermine la loi applicable à l'opposabilité, la priorité et les autres effets des transferts de titres intermédiés.

Principes sur le choix de la loi de 2015

L'année 2025 a marqué le dixième anniversaire de l'adoption des Principes de 2015. Au cours de la décennie écoulée, les Principes ont fait office d'instrument non contraignant faisant autorité, promouvant l'autonomie de la volonté des parties, la sécurité juridique et la prévisibilité dans le cadre des opérations commerciales internationales, tout en éclairant les réformes législatives, le raisonnement judiciaire et la pratique arbitrale dans un nombre croissant d'États et territoires. Les Principes sont également restés pertinents en tant que référence dans les travaux normatifs en cours au sein de la HCCH. Le BP a également continué de suivre l'évolution des travaux relatifs aux Principes de 2015 afin de recenser les domaines nécessitant un examen et des travaux futurs, et de poursuivre les efforts visant à accroître davantage la sensibilisation et l'utilisation généralisées de ces Principes.

Les Principes de 2015, premier instrument non contraignant de la HCCH, sont conçus pour promouvoir l'autonomie de la volonté des parties dans les contrats commerciaux internationaux.

Projet sur les monnaies numériques de banque centrale (MNBC)

Le Groupe d'experts sur les MNBC, créé en 2024, a tenu ses troisième et quatrième réunions en 2025. Conformément à son mandat, il a réalisé de nouveaux progrès dans l'étude des questions de loi applicable et de compétence soulevées par l'utilisation et les transferts transfrontières de MNBC. Le Groupe d'experts est convenu par consensus qu'il devrait, à moyen terme, rédiger un Guide explicatif afin d'exposer les principales questions de compétence et de loi applicable que suscitent la détention et les transferts transfrontières de MNBC, ainsi que d'élucider les caractéristiques des différents modèles de MNBC susceptibles d'avoir une incidence sur ces questions. En parallèle, ce Guide explicatif constituera une base et ouvrira la voie à l'élaboration future d'un instrument international. Il est destiné à être utilisé tant par les experts en droit international privé que par les acteurs impliqués dans le développement des MNBC.



*Prof. Caroline Kleiner (France),
Présidente du GE sur les MNBC*



*Quatrième réunion de travail du GE sur les MNBC
(septembre 2025)*

Projet sur les marchés du carbone

En 2025, le Conseil a décidé la création d'un Groupe d'experts chargé d'étudier les questions de droit international privé découlant des marchés du carbone, en se concentrant dans un premier temps sur l'éventuelle inclusion d'une disposition relative à la loi applicable dans le projet de Principes d'UNIDROIT sur les crédits d'émission de carbone vérifiés. Le Groupe d'experts sur les marchés du carbone s'est réuni à trois reprises en 2025, avec comme objectif principal de contribuer au projet de l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT). Il s'est également penché sur les questions pertinentes de DIP qui font leur apparition dans le contexte plus large des marchés mondiaux du carbone, recensées dans un document de réflexion préparé par le Bureau Permanent. Ces questions ont notamment trait aux garanties pertinentes en matière d'intégrité des crédits, à l'ordre public et aux lois de police, aux types de projets carbone et à leur cycle de vie, à la détermination des chefs de compétence et aux cadres juridiques internationaux applicables, à la qualification des crédits dans les marchés du carbone de divers systèmes juridiques et, en particulier, à l'importance d'un examen global de la compétence, de la loi applicable, de la reconnaissance et de l'exécution, et aux mécanismes de coopération internationale. Le Bureau Permanent a organisé des tables rondes en marge des réunions du Groupe d'experts, comprenant une série de présentations mettant en exergue les stratégies mises en place par les autorités nationales, régionales et mondiales, ainsi que les points de vue de l'industrie, concernant les problématiques de DIP soulevées par les marchés du carbone. Le Bureau Permanent a également pris part à plusieurs réunions et conférences portant sur les marchés du carbone, y compris la COP30 à Belém (Brésil), en marge de laquelle il a pris part à l'organisation d'une série d'événements.



*M. Eduardo Silva Besa (Chili),
Président du GE sur les marchés
du carbone*



*Troisième réunion du GE sur les marchés du carbone
(décembre 2025)*

Projet sur les jetons numériques

En 2025, le Conseil a décidé la création d'un Groupe d'experts chargé d'étudier les questions de droit international privé soulevées par les jetons numériques, à la lumière des résultats de l'étude menée sur le sujet en 2024. Le Groupe d'experts sur les jetons numériques a tenu sa première réunion en juin 2025 et sa deuxième en novembre 2025. Le Groupe est convenu de scinder ses travaux en deux axes de travail : dans le cadre du premier axe, il a décidé de travailler à l'élaboration de dispositions de droit international privé relatives aux documents transférables électroniques, en totale conformité avec la Loi type de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) sur les documents transférables électroniques. Dans le cadre du deuxième axe, le Groupe a abordé des problématiques de droit international privé liées aux cas d'utilisation prioritaires des jetons, en particulier les jetons indexés et le bitcoin. Le Groupe est également convenu qu'une question importante de délimitation du champ d'analyse, tant en matière de loi applicable que de compétence, consistait à déterminer s'il convenait de se concentrer sur l'objet lui-même (les jetons numériques) ou sur la plateforme sur laquelle ils sont détenus, utilisés ou échangés et sur les relations juridiques qui s'y inscrivent. Le Bureau Permanent a également organisé des tables rondes techniques en marge des réunions du Groupe d'experts, comprenant une série de présentations mettant en exergue des cas d'utilisation spécifiques des jetons numériques et des évolutions pertinentes des cadres juridiques nationaux.



*Prof. Neil Cohen (États-Unis),
Président du GE sur les jetons
numériques*



*Deuxième réunion du GE sur les jetons numériques
(novembre 2025)*

Projet sur l'économie numérique

Tout au long de l'année 2025, le Bureau Permanent a continué de suivre de près les évolutions dans le domaine de l'économie numérique, ayant notamment trait aux plateformes numériques, à l'intelligence artificielle et aux contrats automatisés, aux technologies immersives et aux organisations autonomes décentralisées, afin de recenser les questions de droit international privé susceptibles de faire l'objet d'éventuels travaux futurs. Il a également poursuivi sa collaboration avec les organisations internationales pertinentes sur des questions liées aux aspects de droit international privé de l'économie numérique. Dans le contexte de ces travaux, en 2025, le Bureau Permanent a participé en qualité d'observateur au Groupe de travail IV de la CNUDCI (commerce électronique), ainsi qu'à une série de colloques organisés par la CNUDCI consacrés aux paiements numériques, aux transactions sécurisées et aux actifs numériques, ainsi qu'aux plateformes numériques, en contribuant à l'examen des aspects de droit international privé de ces travaux. Il a également participé à d'autres conférences et événements, dont le Quatrième Forum sur l'état de droit dans le commerce électronique et le Sommet mondial CNUDCI Émirats arabes unis sur le commerce électronique et les plateformes numériques.



*Sommet mondial CNUDCI-Émirats arabes unis sur le commerce électronique et les plateformes numériques
(décembre 2025)*



*Quatrième Forum sur l'état de droit dans le commerce électronique
(septembre 2025)*

Autres travaux de suivi

Le Bureau Permanent continue de suivre les développements relatifs à l'interaction de la propriété intellectuelle et du droit international privé, notamment dans le cadre de sa coopération avec le Bureau international de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), et aux aspects de droit international privé de l'insolvabilité et de la restructuration, en particulier les questions liées au traitement des opérations et des actifs numériques dans le cadre des procédures d'insolvabilité et de restructuration.





Gouvernance et coopération



2025 en bref



- o Réunion du CAGP, tenue du 4 au 7 mars 2025, qui a rassemblé plus de 490 participants
- o Approbation de l'établissement du Bureau régional pour l'Afrique et signature de l'Accord de siège avec le Royaume du Maroc



- o Approbation par le CRD du Budget 2025-2026 (5 481 794 €)



- o Coopération institutionnelle étendue avec des organisations internationales, régionales et professionnelles dans toutes les régions du monde

La HCCH étant une organisation intergouvernementale, une bonne gouvernance est essentielle à son fonctionnement. Son mandat mondial unique exige également une coopération internationale avec les secteurs public, privé et à but non lucratif ainsi qu'un dialogue permanent avec le grand public.

Gouvernance

Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP)

Le Conseil sur les affaires générales et la politique s'est réuni du 4 au 7 mars 2025 pour examiner l'avancement des projets et établir le Programme de travail pour l'année à venir. Sous la présidence de M. Marcelo de Nardi (**Brésil**), la réunion a rassemblé plus de 490 personnes représentant les Membres de l'Organisation, ainsi que des États observateurs, des organisations intergouvernementales et internationales non gouvernementales.

Comme les années précédentes, le Conseil a examiné les travaux normatifs et post-conventionnels en cours, en donnant des orientations et des conseils, comme décrit dans les sections précédentes. Parmi les points saillants figurent l'approbation des Conclusions et Recommandations de la réunion de 2024 de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique des Conventions Notification de 1965, Preuves de 1970 et Accès à la justice de 1980, ainsi que le mandat donné pour poursuivre les travaux normatifs relatifs à la compétence, à la filiation /gestion pour autrui, aux MNBC, aux marchés du carbone (par la création d'un nouveau Groupe d'experts), aux jetons numériques (par la création d'un nouveau Groupe d'experts) et à l'économie numérique. Le Conseil a également décidé de constituer deux Groupes de travail chargés de parachever, respectivement, les Formulaires modèles dans le cadre du Chapitre II de la Convention Preuves de 1970 et le document sur les bonnes pratiques relatives aux Conventions Notification de 1965, Preuves de 1970 et Accès à la justice de 1980, ainsi qu'un Groupe de travail chargé d'examiner et de compléter l'étude sur l'application et l'interprétation de l'article 2 de la Convention Trust de 1985 et sur les institutions analogues aux trusts.



M. Marcelo De Nardi (Brésil),
Président du CAGP
(jusqu'en mars 2026)

Le Conseil s'est également félicité de l'adoption des cinquièmes éditions du *Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Notification de 1965* et du *Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Preuves de 1970*, ainsi que des Profils d'États pour les Conventions Notification de 1965 et Preuves de 1970.

S'agissant des questions de gouvernance, le Conseil a salué chaleureusement la proposition du **Royaume du Maroc** d'accueillir un Bureau régional pour l'Afrique et a approuvé son ouverture à Rabat (Maroc).



Mme Yael Weiner (Israël),
Vice-Présidente du CAGP
(jusqu'en mars 2026)



Réunion du CAGP de 2025
(mars 2025)

Conseil des Représentants diplomatiques (CRD)

La réunion annuelle du Conseil des Représentants diplomatiques, principale autorité de l'Organisation en matière financière et budgétaire, s'est tenue en mai 2025, sous la présidence de S.E. M. Paul van den IJssel (**Pays-Bas**).

Parmi les temps forts de la réunion figurent l'approbation du Budget de la HCCH pour l'Exercice financier 2025-2026, pour un montant total de 5 481 794 €, ainsi que l'approbation des modifications apportées au Règlement sur les questions financières et les pratiques budgétaires concernant la prise en charge des frais d'audit des contributions volontaires.



*S.E. M. Paul van den IJssel
(Pays-Bas), Président du CRD*



*Mme Marisar Ivy Cabatingan
(Philippines), Présidente du Comité
permanent du CRD
(jusqu'en mai 2025)*



*M. Josué Roberto Liévano Paz
(El Salvador), Vice-Président
(de mai à juin 2025) et Président
par intérim (depuis juillet 2025)
du Comité permanent du CRD*



*Mme Paulina Dudzik (Pologne),
Vice-Présidente (jusqu'en mai
2025) et Présidente (de mai à
juillet 2025) du Comité permanent
du CRD*

Rayonnement et coopération institutionnelle

Coopération avec de **nombreux gouvernements et autres parties prenantes** afin de faire connaître l'importance des travaux de la HCCH et les avantages pratiques de ses Conventions à travers le monde, notamment au moyen d'activités régionales de rayonnement en Afrique francophone. Parmi celles-ci figure un projet mené par trois États visant à promouvoir les travaux de la HCCH, à encourager de nouveaux États à devenir Membres de l'Organisation et à favoriser l'adhésion d'un plus grand nombre d'États à ses Conventions, contribuant ainsi à renforcer l'universalité et la portée mondiale de la HCCH.



Coopération avec l'**Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC)**, notamment par une présentation faite à l'occasion d'un atelier intitulé « Enhancing the APEC Collaborative Framework and Use of ODR ».

Coopération avec l'**Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique (AALCO)**, notamment par l'organisation d'un événement en marge de la 63e session annuelle de l'AALCO intitulé « HCCH: Global Law in Action – Serving AALCO States ».



Coopération avec l'**Asian Academy of International Law**, notamment par l'entremise du programme de formation de Hong Kong en matière de pratique du droit international.

Coopération avec **ABLI** dans le cadre de l'organisation du webinaire intitulé « Cross-border Commercial Dispute Resolution – Electronic Service of Documents and Remote Taking of Evidence ».



Coopération avec l'**Asociación Americana de Derecho Internacional Privado (ASADIP)**, notamment dans la mise en place d'une formation en ligne sur l'accès transnational à la justice et au moyen de la participation à une table ronde sur les marchés du carbone à l'occasion de la XVIIIe Conférence de l'ASADIP.

Coopération avec l'**Asociación Internacional de Juristas de Derecho de Familia (AIJUDEFA)**, notamment par la participation au sixième Congrès international de l'AIJUDEFA et la présentation d'un exposé à cette occasion.



The Caribbean Court of Justice
Your People. Your Region. Your Court.

Coopération avec l'**Académie de droit de la Cour de justice des Caraïbes**, notamment par la participation à sa huitième Conférence biennale et la présentation d'un exposé à cette occasion.

Coopération avec le **Conseil judiciaire d'Amérique centrale et des Caraïbes**, notamment par la participation à son Groupe de travail nouvellement établi sur l'accès transnational à la justice.



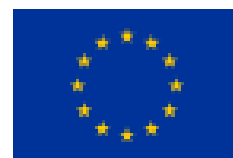
Coopération avec la **Communauté des pays de langue portugaise** dans le cadre de la promotion des Conventions et instruments de la HCCH.

Coopération avec le **Conseil de l'Europe** s'agissant de l'application des Conventions Enlèvement d'enfants de 1980, Adoption de 1993 et Protection des enfants de 1996, en particulier au sujet des enfants d'Ukraine.



Coopération avec le **Réseau européen de formation judiciaire** en ce qui concerne l'organisation d'une formation destinée aux juges et auxiliaires de justice portant sur les principales Conventions de la HCCH en matière de droit de la famille et les projets en cours.

Coopération avec l'**UE** sur iSupport, sur le développement ou la modernisation de Profils d'État électroniques pour plusieurs Conventions de la HCCH, et sur la traduction de publications essentielles de la HCCH dans les langues de l'UE.



Coopération avec l'**IAFL**, notamment s'agissant de l'organisation de la Conférence intitulée « 15 Years of the HCCH Washington Declaration: Progress and Perspectives on International Family Relocation ».

Coopération avec l'**International Bar Association (IBA)**, notamment par la participation à deux tables rondes organisées durant sa Conférence annuelle.



Coopération avec **IDLO** dans le cadre de l'organisation d'un séminaire intitulé « HCCH-IDLO Dialogue on Accelerating Justice Delivery through Digitalisation of Public Service ».

Coopération avec l'**International Organization for Mediation (IOMed)**, notamment par la participation à plusieurs réunions et événements.



Coopération avec l'**Union internationale des huissiers de justice (UIHJ)**, notamment par la participation à la 7e Rencontre Afrique-Europe des huissiers de justice et au Conseil de printemps de l'UIHJ.

Participation à la campagne **Just Peace Month** organisée par la Ville de La Haye et le *Hague Humanity Hub*.



Coopération avec la **Latin American Climate Lawyers Initiative for Mobilizing Action** et le **ministère public fédéral du Brésil** dans le cadre de l'organisation d'une série d'événements sur les marchés du carbone en marge de la COP30.

Coopération avec l'**Organisation de coopération et de développement économiques** et d'autres partenaires dans l'organisation d'un atelier de renforcement des capacités sur la garde transfrontière des enfants.

ORGANISATION
FOR ECONOMIC
CO-OPERATION
AND DEVELOPMENT



ORGANISATION DE
COOPÉRATION ET
DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUES



Coopération avec l'**Organisation des États américains**, en particulier avec son Service du droit international, notamment par la participation à deux événements célébrant le 50e anniversaire des Conférences spécialisées interaméricaines sur le droit international privé.

Coopération avec le **Secrétariat de la CCNUCC** concernant les aspects de droit international privé des marchés du carbone.



Coopération de long terme avec **UNIDROIT** et la **CNUDCI**, organisations sœurs de la HCCH, sur un large éventail de questions transversales.

Coopération avec le **Fonds des Nations Unies pour l'enfance** sur des questions de droit de la famille et de protection des enfants relevant du champ d'application des Conventions de la HCCH relatives aux enfants et du Projet sur la Filiation / Gestation pour autrui.



Coopération avec l'**OMPI** sur l'interaction entre le droit international privé et le droit de la propriété intellectuelle.

Coopération avec la **World Jurist Association**, notamment par la participation à la table ronde intitulée « Capacity Building for International Legal Co-operation » au Congrès mondial de droit en 2025.



Activités des bureaux régionaux

En tant qu'organisation intergouvernementale à caractère universel, la HCCH s'efforce d'inclure toutes les régions du monde dans ses travaux normatifs et non normatifs. Ses bureaux régionaux – le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique et, depuis 2025, le Bureau régional pour l'Afrique – se sont avérés essentiels à cet égard, car ils permettent de renforcer le dialogue au sein de leurs régions respectives et de fournir des services post-conventionnels adaptés aux besoins régionaux.

Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC)

Tout au long de l'année 2025, le Bureau régional a prêté assistance aux Autorités centrales et autres représentants gouvernementaux d'États d'Amérique latine et des Caraïbes concernant l'adoption, la mise en œuvre et le fonctionnement des Conventions et instruments de la HCCH, ainsi que dans le cadre du processus d'évaluation visant à devenir Parties à des Conventions de la HCCH ou à devenir Membres de l'Organisation. À cette fin, entre autres activités, le Bureau régional a organisé des réunions bilatérales

avec les autorités de plus de 15 États et prêté son concours en vue de l'organisation de réunions rassemblant des Autorités centrales dans le cadre de certaines Conventions. Il a organisé sept formations consacrées à la mise en œuvre et au fonctionnement des Conventions et instruments de la HCCH, en s'attachant particulièrement aux Conventions relatives aux enfants ainsi qu'aux Conventions Notification de 1965 et Preuves de 1970 et a poursuivi ses travaux visant à concevoir une formation des juges consacrée à l'accès transfrontière à la justice, qui sera dispensée dans 15 États et territoires par l'intermédiaire du Réseau d'écoles de la magistrature du Conseil judiciaire d'Amérique centrale et des Caraïbes.



*M. Ignacio Goicoechea (Représentant du BRALC) et
Mme Florencia Castro (Coordinatrice juridique et
du bureau du BRALC)*

Afin de soutenir la participation active de l'Amérique latine et des Caraïbes aux travaux normatifs, post-conventionnels et de gouvernance en cours de la HCCH, le Bureau régional a organisé plusieurs réunions préparatoires pour les gouvernements de la région en amont d'importants événements et réunions de la HCCH, dans le but de fournir des informations et de faciliter le partage de points de vue. Il s'agissait notamment de réunions préparatoires à la réunion annuelle du Conseil (deux réunions ont été organisées au total, l'une pour les organes nationaux, l'autre pour les associations de droit international privé), de la deuxième réunion du Groupe d'experts sur les marchés du carbone et de la séance de réflexion en ligne consacrée à l'e-APP. Le Bureau régional a également organisé une réunion pour les Autorités centrales d'Amérique latine et les membres du RIJH portant sur la Convention Protection des enfants de 1996, ainsi que trois séances d'intégration destinées aux membres nouvellement désignés du RIJH.

Comme les années précédentes, le Représentant du Bureau régional ainsi que sa Coordinatrice juridique et du bureau ont participé à plusieurs réunions, séminaires et autres événements universitaires tout au long de l'année 2025, intervenant aux réunions annuelles de l'AIJUDEFa et de l'ASADIP, ainsi que lors d'événements organisés par le Réseau ibéro-américain de coopération juridique internationale, la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme de l'Union interparlementaire et l'Académie de droit de la Cour de justice des Caraïbes.



*Mission en Équateur
(décembre 2025)*



*Mission à El Salvador
(juin 2025)*



*Formation consacrée à la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 en Argentine
(mai 2025)*

Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP)

En 2025, le Bureau régional a soutenu la poursuite de l'engagement des États de la région par diverses activités. Celles-ci comprenaient notamment l'organisation de trois événements régionaux notables ayant attiré un large public d'experts : la semaine Asie Pacifique 2025 de la HCCH, qui a donné lieu à des échanges approfondis sur les évolutions récentes relatives aux Conventions et instruments clés de la HCCH, aux projets normatifs en cours et aux éventuels travaux futurs ; le webinaire intitulé « Convention Jugements de 2019 : jeter des ponts pour la justice mondiale », rassemblant des intervenants

de **Chine**, d'**Indonésie** et de **Pologne** pour évoquer les principales caractéristiques de la Convention, son application et sa pertinence pratique; et le « Webinaire sur la filiation et la gestation pour autrui (y compris l'état d'avancement actuel du projet de la HCCH) », au cours duquel des experts de **Chine**, d'**Inde** et du **Japon** ont présenté des perspectives régionales sur ces questions.

Le Bureau régional a également participé à plusieurs réunions et conférences tout au long de l'année, l'objectif étant de mieux faire connaître les travaux de la HCCH et de renforcer le réseau de

partenaires de l'Organisation auprès des gouvernements et autres parties prenantes clés de la région. Il s'agissait notamment de la Semaine juridique de Hong Kong de 2025, la Conférence annuelle de la *Chinese Society of Private International Law* et la *China Arbitration Week*, ainsi que des conférences et ateliers organisés par l'AALCO, l'APEC, l'IOMed et la *Xiamen Academy of International Law*.

Dans le cadre de son engagement continu auprès des étudiants et des universitaires, le Bureau régional a organisé des séminaires et des ateliers à l'Université centrale de sciences politiques et de droit du sud de la Chine, à l'Université chinoise de Hong Kong, à l'Université de sciences politiques et de droit du Nord-Ouest, à l'Université de Pékin, à l'Université de sciences politiques et de droit de Shanghai, à l'Université du Sichuan, à l'Université de Xiamen, à l'Université Xi'an Jiaotong et à l'Université Xiangtan. Il a également organisé des stages pour des étudiants et pris part à des programmes de formation destinés aux professionnels du droit, notamment la Formation de Hong Kong sur la *Common Law* et le Programme de formation de Hong Kong sur la pratique du droit international.



De gauche à droite : M. Junbo Song (Collaborateur juridique du BRAP), Prof. Yun Zhao (Représentant du BRAP) et Mme Shelby Chan (Cheffe de bureau du BRAP)



Semaine Asie Pacifique 2025 de la HCCH (juin 2025)



Réunion avec une délégation du Pakistan (septembre 2025)



Réunion avec l'Institut des arbitres et des avocats de Hong Kong (février 2025)

Bureau régional pour l'Afrique (BRAf)

En mars 2025, le Conseil a approuvé l'établissement du Bureau régional pour l'Afrique à Rabat, par suite d'une proposition soumise par le **Gouvernement du Royaume du Maroc**. Quelques mois plus tard, en juin 2025, S.E. M. Nasser Bourita, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger et M. Christophe Bernasconi, Secrétaire Général de la HCCH, ont signé l'Accord de siège entre le Royaume du Maroc et la HCCH, établissant officiellement le Bureau régional. Pour marquer cette étape importante, un Forum destiné aux Ambassadeurs d'États africains et arabes s'est tenu à Rabat le lendemain, réunissant plus de 50 Ambassadeurs accrédités auprès du Royaume du Maroc. L'inauguration officielle des locaux du Bureau régional à Rabat a eu lieu en juillet 2025. Après son inauguration, le Bureau régional a rapidement entamé ses activités, en faisant connaître son établissement et en diffusant des informations par les canaux diplomatiques et par l'intermédiaire des Nations Unies, tout en nouant un dialogue avec des parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales essentielles. En décembre 2025, le Bureau régional et la Commission des affaires africaines de l'Union internationale du notariat ont conclu un Protocole d'accord visant à renforcer la coopération régionale en matière de droit international privé.

Aux côtés du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (créés respectivement en 2005 et en 2012), le Bureau régional pour l'Afrique contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques de la HCCH, notamment en promouvant l'universalité et l'inclusivité de l'Organisation. Le Bureau régional situé à Rabat constituera une plateforme indispensable pour faire connaître et promouvoir les travaux de la HCCH sur tout le continent africain. Il renforcera également la voix de l'Afrique au sein de l'Organisation et contribuera à encourager une approche « Afrique pour l'Afrique », en s'appuyant sur la riche expérience du Royaume du Maroc en tant que Membre de la HCCH (depuis 1993) et Partie contractante à sept Conventions de la HCCH.



*Signature de l'accord de siège
(juin 2025)*



*Inauguration des locaux du BRAF
(juillet 2025)*



L'équipe du BRAF aux côtés du Secrétaire Général de la HCCH

Le personnel et les stagiaires

Le personnel

Mme Maryze BERKHOUT

*Responsable des finances / Collaboratrice de
ressources humaines senior*

Dr. Christophe BERNASCONI

Secrétaire Général

Mme Sara BOUQARTACHA

*Coordinatrice des communications et
du bureau (BRAf)*

Mme Sandrine BRARD

Assistante administrative

Mme Florencia CASTRO

Coordinatrice juridique et du bureau (BRALC)

Mme Shelby CHAN

Cheffe de bureau (BRAf)

M. Harry CHENG

Collaborateur juridique (jusque novembre 2025)

Mme Marie-Charlotte DARBAS

Responsable de la gestion de l'information

Mme Natasha D'SOUZA

Assistante administrative (depuis novembre 2025)

Mme Lydie DE LOOF

Révisseuse senior (FR) / Responsable des publications

Mme Samia ES-SAYEDI

Collaboratrice juridique (BRAf)

Mme Melissa FORD

Secrétaire

Mme Eugenia GENTILE

Coordonnatrice en finances / ressources humaines

Dr. Gérardine GOH ESCOLAR

Secrétaire générale adjointe

M. Ignacio GOICOECHEA

Représentant (BRALC)

M. Caio GOMES DE FREITAS

Collaborateur juridique

M. Stuart HAWKINS

*Administrateur du site web / des technologies de
l'information senior*

M. Ayoub KADDOURI

Collaborateur juridique (BRAf)

Mme Nietta KEANE

Collaboratrice juridique

Dr. Louwrens KIESTRA

Attaché juridique au Secrétaire Général

Mme Anna KOELEWIJN

Responsable de l'administration

M. Paul LEE

*Assistant collaborateur juridique (remplacement de
congé de maternité) (mars-octobre 2025)*

M. Philippe LORTIE

Premier secrétaire

M. Thomas MACHUELLE

Traducteur juridique / Révisseur (FR)

Mme Laura MARTÍNEZ-MORA

Première secrétaire

Mme Laura MOLENAAR

Collaboratrice administrative (jusque juin 2025)

M. Rachid OUADIFI

Représentant (BRAf)

Mme Capucine PAGE

Collaboratrice juridique senior

Mme Maja PASKALOVA UTKOVSKA

*Assistante finances / ressources humaines
(remplacement de congé de maternité) (depuis
novembre 2025)*

Mme Sophie PINEAU

Assistante personnelle du Secrétaire Général

Mme Mathilde PRÉNAS

Assistante administrative senior

Mme Raquel SALINAS PEIXOTO

Collaboratrice juridique

Mme Viviana STROEHER

*Assistante finances / ressources humaines
(remplacement de congé de maternité)
(jusqu'avril 2025)*

Mme Sabrina STUCKEN

Coordinatrice administrative

Mme Giulia VALENTINI

Assistante de projet / communication

Mme Ana ZANETTIN

Traductrice juridique / Révisseuse (ES)

Dr. Ning ZHAO

Collaboratrice juridique principale

Prof. Yun ZHAO

Représentant (BRAP)

Consultants / Prestataires auprès de la HCCH

Consultants / Prestataires en soutien des travaux normatifs et post-conventionnels

Mme Eda AGUILAR SAMANAMUD

ICATAP (mars-mai 2025)

Mme Christina BAGLIETTO

ICATAP (mars-mai 2025)

Mme Zarifeh GHASEMI

INCADAT (avril-septembre 2025)

Mme Nieve RUBAJA

INCADAT (depuis juin 2025)

Mme Eliana SANTOS

Coordinatrice ICATAP

Mme Victoria STEPHENS

INCADAT (depuis avril 2025)

Consultants / Prestataires en soutien à la gouvernance et au fonctionnement

Mme Madelief ALSERDA

Assistante bibliothèque (jusque juin 2025)

Mme Helene GUERIN

Publications (jusque juin 2025)

M. Willem-Paul HERBER

Comptable

Personnel détaché auprès du Bureau Permanent

Mme Melinda CHIANG

*Avocate (Barrister), mise à disposition auprès du BP
(La Haye) par 18LC (de décembre 2024 à juin 2025)*

M. Minho DO

*Juge, mis à disposition auprès du BP (La Haye) par
la Cour suprême de la République de Corée
(d'août 2024 à août 2025)*

Mme Myriam de HEMPTINNE

*Juge, mise à disposition auprès du BP (La Haye) par
le ministère de la Justice de Belgique*

iSupport

M. Jean-Marc PELLET

Coordonnateur d'iSupport

M. Jisung KANG

*Juge, mis à disposition auprès du BP (La Haye) par
la Cour suprême de la République de Corée
(d'août 2025 à août 2026)*

Mme Wendy HO

*Mise à disposition auprès du BP (La Haye) par le
Département de la Justice du Gouvernement de la
RAS de Hong Kong (Chine) (de mai à novembre 2025)*

M. Junbo SONG

*Avocat, mis à disposition auprès du BP (BRAP) par le
ministère des Affaires étrangères de la Chine*



Les stagiaires

En 2025, le Bureau Permanent a accueilli 35 stagiaires originaires de 16 États différents, à son siège à La Haye, dans ses Bureaux régionaux ou en ligne.

Siège La Haye (Pays-Bas)

Mme Dilidaer AHEMAI (Chine)	Mme Louise RIOUAL (France)
Mme Emma CANAVAN (Royaume-Uni)	Mme Janet SANKALE (Kenya)
Mme Zarifeh GHASEMI (Iran)	Mme Bettina TOVALINO (Pérou)
Mme Yukiho KASHIMOTO (Japon)	Mme Samantha VILLANUEVA (Philippines)
Mme Xinyu LI (Chine)	Mme Ying WEN (Chine)
Mme Benevolence MBANO (Zimbabwe)	M. Jianfa WANG (Chine)
Mme Alice MILITARU (Roumanie)	M. Jack ZHOU (Australie)
Mme Dari NOF (Israël)	
Mme Shuren OTGONJARGAL (Mongolie)	

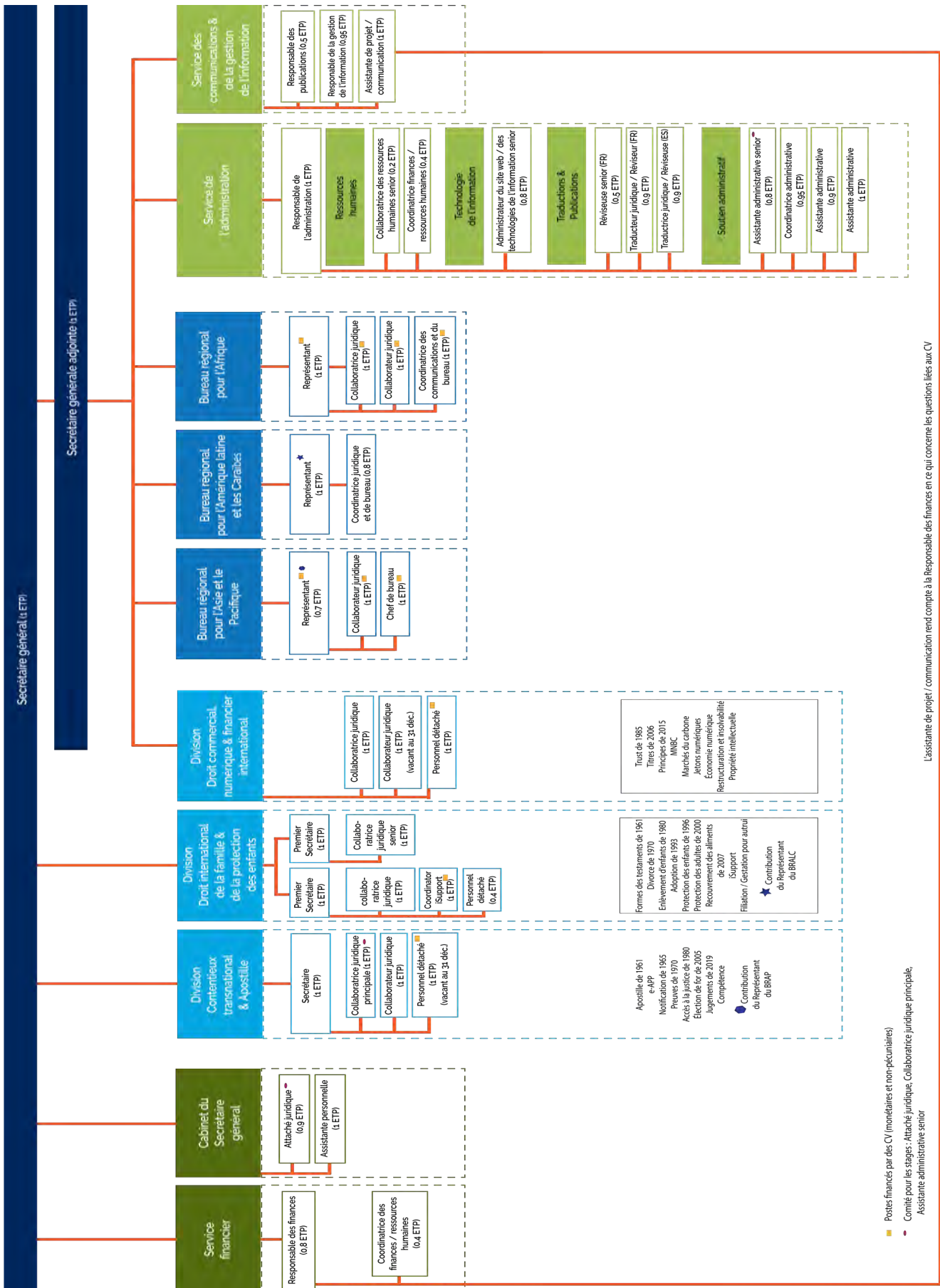
BRALC Buenos Aires (Argentine)

Mme Nicole ARAGÓN UGARTE (Costa Rica)
Mme Laura Martina JEFEITZ (Argentine)
Mme Agustina ORTIZ DE ZÁRATE (Argentine)
Mme Antonella SALERNO (Argentine)

BRAP RAS de Hong Kong (Chine)

Mme Cynthia Liavule ASWANI (Kenya)	M. Yulin QIN (Chine)
Mme Yingying CHEN (Chine)	Mme Yitong SHAN (Chine)
M. Tsz Chung HO (Chine)	M. Yudai SOMEKAWA (Japon)
Mme Kate Aubrey HOJILLA (Philippines)	Mme Jianing XU (Chine)
Mme Christine Prisca NDOMBI (Kenya)	Mme Zhubin XU (Chine)
M. Chokchai NETHGAMSAWANG (Thaïlande)	Mme Linghui YU (Chine)
Mme Maria Vinina Bonita PADILLA (Philippines)	M. Qifei ZHANG (Chine)
Mme Lang QIN (Chine)	

L'Organigramme



Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH) Bureau Permanent

Churchillplein 6b
2517 JW La Haye, Pays-Bas

@HCCH, 2026

ISBN 9789083682228

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche, traduite ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, y compris la photocopie ou l'enregistrement, sans l'autorisation explicite du Secrétariat de la HCCH (Bureau Permanent). Veuillez contacter le Bureau Permanent (www.hcch.net) pour obtenir l'autorisation ad hoc. Dès réception d'une demande, le Bureau Permanent l'examinera de bonne foi et y répondra dans un délai raisonnable. L'approbation de la traduction, de la reproduction ou de l'adaptation est laissée à la discrétion du Bureau Permanent et est soumise au respect des conditions de la loi sur les droits d'auteur, y compris l'attribution correcte, l'utilisation non commerciale et l'absence d'altération de l'œuvre originale. Veuillez noter que la soumission d'une demande de traduction, de reproduction ou d'adaptation ne garantit pas l'approbation de celle-ci, et le Bureau Permanent se réserve le droit de refuser des demandes pour quelque raison que ce soit.

Pour toute autre question ou clarification, veuillez contacter le Bureau Permanent à l'adresse suivante : secretariat@hcch.net. La décision d'approuver ou de refuser les demandes de traduction, de reproduction ou d'adaptation ne constitue pas un avis juridique. L'utilisateur doit s'adresser à un conseiller juridique s'il a des questions sur ses droits et obligations en vertu de la loi sur le droit d'auteur.

Les appellations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la HCCH aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Cette publication n'est pas censée refléter les opinions des États membres ou du Secrétariat de la HCCH.

Crédits photos : :

- Couverture: image générée en partie par intelligence artificielle
- Hester Dijkstra (p. 2, 3)
- Sicco van Grieken (p. 3, 53, 56, 69)
- Adobe Stock (p. 2, 3, 15, 31, 43)

Publié à La Haye, Pays-Bas.

HCCH - Bureau Permanent

Churchillplein 6b
2517 JW La Haye
Pays-Bas

Tél. : +31 70 363 3303
secretariat@hcch.net
www.hcch.net



Hague Conference on Private International Law
Conférence de La Haye de droit internationa privé
Conferencia de La Haye de Derecho Internacional Privado